

Groupe Avenir Service Public de l'Équipement

Organisme de recherches du SNPTAS CGT

**Mémoire du syndicalisme
1944 - 2004**

Hier

et



La cité radieuse de Le Corbusier à Marseille—Source Internet

Aujourd'hui

***Le MRU : 1947—1953
Quelle politique ?***

Connaître le passé

pour comprendre le présent

et construire l'avenir

IMPRIME DANS NOS LOCAUX PAR LE SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS TECHNIQUES ADMINISTRATIFS ET DE SERVICE – CGT
MTETM – PLOT I – 92055 – PARIS LA DEFENSE CEDEX 04 – Tél. 01.40.81.83.12. – Fax. 01.40.81.83.16.

émail : Internet sn-ptas-cgt.syndicat@i-carre.net – Intranet : carnet d'adresse – annuaire global équipement – Syndicat : Syndicat/SN PTAS CGT/AC
DIRECTEUR DE PUBLICATION : PATRICE MARCHAND – n° CPPAP 0407 S 05475 – ABONNEMENT 70 € + N° SPECIAUX 8 €

Visitez notre site intranet : <http://cgt-snptas.syndicat.i2>

et notre site Internet : <http://snptas-cgt.org>

Mémoire du syndicalisme Le MRU (1947-1953)

Au Sommaire

p. 5 Avant-propos

p. 7 Point 1

Le contexte international (1947 à 1953)

p. 11 Point 2

Le contexte politique national (1947 à 1953)

p. 23 Point 3

Fordisme, taylorisme et aménagement urbain

p. 26 Point 4

Les ministres du MRU de 1947 à 1954

p. 29 Point 5

Le Plan national d'aménagement du territoire

Communication de Claudio Petit et notes de la rédaction

Avant propos

Dans le Gaspe N° 21 : *Le MRU : Trois ministres (Première partie)* et le Gaspe N°24 : *Le MRU : Trois ministres (seconde partie)* nous avons présenté quelques éléments concernant la naissance et les premiers pas du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme :

- c'est la première fois qu'une structure de l'appareil d'Etat responsable de la politique dans le domaine de l'urbanisme et de la construction est mise en place en France,
- cette structure développe une intervention forte de la puissance publique, le permis de construire en est le symbole, comme on l'a vu dans un Gaspe précédent, ainsi que de nombreux textes législatifs et réglementaires ; à cette action s'ajoutent les crédits du budget de l'Etat ; toutefois, comme on l'a vu pour ce qui concerne le permis de construire, les collectivités locales et essentiellement la commune sont associées aux interventions de l'Etat,
- les jalons de l'application au cadre bâti des méthodes du taylorisme et du fordisme sont posés, avec "la modernisation" des entreprises et le développement de procédés de type industriel dans les entreprises.

Cette présentation politique, sociale, économique de la période avait pour objet de situer le Syndicat du MRU dans le mouvement de la société au plan international et national. Nous procéderons de même pour la période retenue : 1947-1953.

Les Gaspe 21 et 24 couvraient une période très particulière, l'exercice du pouvoir politique dans le relatif consensus qui a suivi la Libération. Consensus illustré par le fait que des ministres communistes participaient au gouvernement de la République. Rappelons que deux d'entre eux eurent la responsabilité du M.R.U. Après l'éviction des ministres communistes le 5 mai 1947, une autre période s'ouvre. Les gouvernements qui vont se succéder – et ils seront nombreux – reposent sur des coalitions instables des partis politiques excluant les communistes.

Nous avons retenu l'année 1953 comme borne de cette période. Après l'année 1953, on assiste à une nette rupture, car elle se caractérise notamment par une décision politique importante : dans le domaine du logement, on assiste à une importante augmentation des crédits d'Etat aux HLM, ce qui va entraîner une augmentation importante de la construction des HLM qui atteindra 30 % de la construction totale dans les années à venir. Par ailleurs les crédits d'Etat, relativement faibles jusqu'en 1953, connaîtront une forte augmentation. C'est également le 7 janvier 1953 que prend fin la présence de Claudio Petit au MRU (1948-1953). L'année 1953 constitue également une borne sociale importante, car on a assisté en août 1953 à une très importante grève de la Fonction publique contre la remise en cause du statut de la Fonction publique. Ce point sera développé dans un Gaspe ultérieur.

- *Au plan international, durant les années 1947-1953, nous sommes très loin de la période de relatif consensus où les Alliés se retrouvaient après les luttes communes menées par les démocraties, l'URSS et les forces nationales de résistance. Nous avons choisi de présenter deux éléments : la "guerre froide" et l'essor du mouvement de libération nationale. Les forces politiques et syndicales se positionneront et s'affronteront sur ces questions. L'année 1953 est l'année de la mort de Staline : une période nouvelle commence en URSS et au plan international on va passer de la guerre froide à la coexistence pacifique, qui sera cependant marquée par de nombreux affrontements "locaux".*

Ce sera l'objet du Point 1

Avant - propos (Suite)

- Après l'adoption de la Constitution de 1946, les institutions fonctionnent de manière chaotique, d'une crise ministérielle à l'autre ; une série d'alliances, de manœuvres, essayant –sans succès– de mettre hors jeu les communistes et les gaullistes organisés dans le RP, se développent.

Ce sera l'objet du Point 2

- Généralement on qualifie la période qui commence à la Libération et qui s'achèvera dans les années 70 "Les Trente Glorieuses". Dans cette période, les méthodes tayloriennes et fordistes, déjà introduites avant la seconde guerre mondiale se développent. Nous examinerons ici les projets concernant leur implantation dans les entreprises du bâtiment ; nous publions des extraits d'un article de François Ascher concernant l'impact du fordisme et du taylorisme dans la production de la ville.

Ce sera l'objet du Point 3

- On aurait pu penser que la rupture politique illustrée par le 5 mai 1947 se soit traduite par la réduction de l'intervention de l'Etat. Certes des inflexions de ce type se sont produites pour ce qui concerne l'urbanisme et la construction. Cependant Claudius Petit, avec sa communication au Conseil des Ministres "Pour un plan national d'aménagement du territoire" jette les bases d'une intervention étatique forte en ce domaine.

Ce sera l'objet du Point 5

N.B. Pour limiter ce Gaspe à une pagination raisonnable, nous ne présenterons pas diverses lois importantes – loi de 1948 notamment – ni une analyse critique des théories de Le Corbusier.

Un document complémentaire, consacré principalement à ces points sera édité ultérieurement.

Le coordonnateur de Gaspe : Roger ESMIOL

Mémoire du syndicalisme Le MRU (1947-1953)

Point 1

Le contexte international 1947 à 1954

La "guerre froide"

Elle se caractérise par la division du monde en deux blocs, avec toutefois un certain nombre d'États qui se proclameront "non alignés" : un système centré sur l'Union soviétique et un autre centré sur les États-Unis. En fait aucun des deux systèmes ne sera stable et chacun connaîtra des contradictions, des conflits [1] allant jusqu'à des conflits armés, des dissidences. C'est ainsi que la Yougoslavie, tout en se proclamant toujours Etat socialiste rompt avec l'URSS en 1948 et se situera dans le camp des "non alignés". Durant cette période, un violent conflit oppose la Chine et les États-Unis, la Guerre de Corée [2].

Au plan global, le système se caractérise par ce qu'on a appelé "l'équilibre de la terreur". Cet équilibre est fondé sur la possession de l'arme nucléaire. Pour les États-Unis la bombe atomique est opérationnelle depuis 1945, avec bombardement de Hiroshima et Nagasaki. En 1952, les États-Unis ont une bombe H opérationnelle. L'URSS dispose de la bombe A en 1949 et de la bombe H en 1953. En fait, on assistera rapidement à une prolifération de l'arme atomique.

Par suite de la puissance exceptionnelle des armes nucléaires, l'affrontement militaire direct comme il a existé durant la première guerre mondiale ou la seconde n'est envisagé ni par l'un ni par l'autre camp. Toutefois une course pour "l'amélioration" des armements existants se produira, qui sera, par suite de son coût démesuré, une des causes de l'effondrement de l'URSS.

Cependant, dans la période que nous examinons, l'URSS - quelle que soit l'analyse que l'on fait aujourd'hui sur la nature du régime politique et social soviétique - apparaît comme un système différent du système capitaliste, concurrent de celui-ci et très largement perçu comme modèle.

Après la mort de Staline, on passera de la guerre froide à la coexistence pacifique.

L'Union Française un nouveau régime pour les colonies ?

L'Union française

- *Les départements d'Outre-mer (DOM)*
Guyane, Guadeloupe, Martinique, Réunion.

L'Algérie

Elle est divisée en trois départements (Alger, Qran, Constantine) et gérée en fonction du statut de l'Algérie voté le 20 septembre 1947.

Les territoires d'Outre-mer (TOM)

Saint-Pierre-et-Miquelon,
Établissements français de l'Océanie,
Nouvelle-Calédonie et ressortissants français des Nouvelles-Hébrides,
Établissements français dans l'Inde,
Archipel des Comores,
Madagascar,
Côte française des Somalis,
Sénégal, Mauritanie, Guinée, Soudan, Niger, Haute-Volta, Côte-d'Ivoire, Dahomey, Moyen-Congo, Gabon, Oubangui-Chari, Tchad.

- *Les territoires associés*
Togo, Cameroun.

- *Les États associés*
Viêt-nam, Laos, Cambodge, Tunisie, Maroc.

L'Union Française (Suite)

Nous n'examinerons pas en détail les institutions de l'Union Française. Les pouvoirs transférés aux colonies étaient très limités :

- Le Président de l'Union française était le Président de la République,
- Un Conseil de l'Union française était formé d'une délégation du gouvernement français et des représentants des États associés,
- Une Assemblée de l'Union française était composée pour moitié de représentants de la France et pour moitié de représentants des DOM/TOM et des États associés.

Dans la pratique, les décisions étaient prises par l'Assemblée nationale et par le gouvernement français. Une fraction très réduite d'intellectuels ou de membres des bourgeois nationales est consultée, donne son avis ou participe aux décisions. Ainsi, au Maroc, Etat associé, un Etat existe depuis longtemps, ainsi qu'une bourgeoisie commerçante le "maghzen". Le sultan et son gouvernement ont l'apparence du pouvoir, qui est exercé en fait par le Résident général.

L'essor du mouvement de libération nationale

Nous ne présenterons pas une analyse détaillée d'une réalité extrêmement complexe, mais seulement quelques remarques. La seconde guerre mondiale a élargi les fissures dans les empires coloniaux. En Asie, le Japon a balayé l'impérialisme blanc et présenté son occupation comme une revanche des peuples de couleur sur les blancs. Les grandes puissances coloniales européennes (France, Royaume Uni, Pays Bas, Belgique) ne sont sorties de la guerre du côté des vainqueurs que grâce aux États-Unis et à l'URSS. Pendant la guerre, le Royaume Uni et la France ont multiplié les promesses pour gagner l'appui nécessaire des colonies. Pour rallier l'Afrique Noire toute entière à la France Libre, le Général de Gaulle, dans son discours de Brazzaville en 1944, sans aller jusqu'à promettre l'indépendance, annonce une participation des colonies à la marche des affaires. A partir de 1945, les colonies réclament donc cette émancipation qu'on leur a laissé entrevoir.

Le Royaume Uni, avec les travaillistes au pouvoir à partir de 1945 accepte plus facilement la transformation des colonies vers l'indépendance.

Depuis le Congrès de Bakou en 1922, le Komintern (III^e Internationale) soutient l'émancipation des peuples colonisés. La Charte de l'Atlantique de 1941 rappelle le principe des peuples à disposer d'eux-mêmes ; dès 1948, les Philippines, colonie américaine, accèdent à une indépendance formelle.

Les contradictions du mouvement de libération nationale

Les mouvements de libération nationale revendent l'indépendance avec des formules de relations variables avec la métropole. Nous avons rappelé ci-dessus le Congrès de Bakou. Pour autant des relations complexes existent entre les Partis communistes [3] - ou les Partis très proches mais dont la dénomination est différente - et les autres organisations qui revendent l'indépendance. La revendication d'indépendance est portée par des couches sociales très diverses et dans des formations sociales très différentes. Dans de nombreuses colonies, il n'avait pas existé d'Etat avant la colonisation. Ce fut le cas en Algérie [4]. La base sociale essentielle du Mouvement de libération nationale sera constituée par une petite bourgeoisie nationale commerçante. Au Maroc, où un parti politique et un syndicat puissant vont se développer, l'Istiqlal et l'USTM. Mehdi Ben Barka considérait que le Parti communiste n'avait pas lieu d'exister au Maroc et qu'il fallait constituer une seule organisation politique. Une partie des communistes partageait ce point de vue et d'autres, au contraire estimait nécessaire de maintenir un Parti communiste en tant que tel. Enfin, l'idée circulait dans divers milieux progressistes français que l'heure n'était pas à l'indépendance nationale, mais à la réalisation de la société socialiste en France, évènement qui libérerait ipso facto les peuples coloniaux.

En Indochine, dès 1945, le mouvement national développe des positions radicales, contre lesquelles les gouvernements successifs de la IV^e République vont mener la guerre de 1945 à 1954. Un mouvement de lutte nationale de plus en plus radical va se développer [5].

Notes sur le Point 1

[1]

Des conflits surgissent très vite entre l'URSS et les pays de l'Est. Ainsi, dans la RDA, qui a été constituée en octobre 1949, une émeute éclate le 16 juin 1953. Le gouvernement de la RDA fait appel à l'armée soviétique qui écrase l'insurrection : 25 morts et 25 000 arrestations.

[2]

Deux États existent en Corée, la Corée du Nord, sous influence soviétique et chinoise et la Corée du Sud sous influence américaine. Le 24 juin 1950, 650 000 soldats nord-coréens envahissent la Corée du Sud. Les États-Unis envoient un corps expéditionnaire auquel se joindront des forces de divers pays qui repoussent les Nord-Coréens. Mais la Chine - où un Etat communiste a été proclamé le 1^{er} Octobre 1949 - envoie des troupes très importantes qui repoussent le corps expéditionnaire vers le Sud. Le front se stabilisera autour du 38^e parallèle. De laborieuses négociations aboutiront à un armistice le 27 juin 1953. La guerre de Corée a été particulièrement meurtrière : 2 millions de morts parmi les forces nord-coréennes et chinoises, 35 000 morts parmi le corps expéditionnaire américain et allié, 70 000 parmi les forces sud-coréennes. Certaines évaluations estiment le chiffre des civils victimes des bombardements, des disettes et des épidémies à 3 millions de personnes.

[3]

Au Congrès de Bamako, qui se tient dans cette ville du 18 au 21 Octobre 1946, les partis politiques de Côte d'Ivoire, de Haute Volta, du Soudan, du Cameroun, du Sénégal, du Niger, du Tchad, du Moyen Congo constituent une Fédération : le RDA – Rassemblement démocratique africain. Il s'affilie au Parti Communiste français, qui avait été le seul parti politique présent à Bamako. L'administration française multiplie les tracasseries, des manœuvres se développent : le 8 mai 1950, le RDA se désaffilie du Parti communiste français et se rapproche de l'UDSR, rapprochement mené par François Mitterrand.

[4]

L'histoire du Mouvement de Libération nationale en Algérie peut être résumée comme suit : 1936 : Congrès Islamique – 1937 création de l'Étoile Nord-Africaine dissoute par le gouvernement français – 1937 création du Parti du Peuple Algérien ; son programme est le suivant : création d'un gouvernement algérien autonome ; création d'un Parlement algérien ; respect de la langue arabe et de la religion musulmane ; abrogation du Code de l'indigénat. Le PPA est dissout en 1939. Après les massacres du 8 mai 1945 un nouveau parti est créé : Le mouvement pour le Triomphe des Libertés Démocratiques. Une tendance conciliatrice à l'égard de la France, une tendance indépendantiste et une aile paramilitaire, l'Organisation spéciale apparaissent. C'est en 1953, au deuxième Congrès du MTLD que de fortes oppositions se manifestent. Les militants les plus radicaux constituent le CRUA, Comité pour la Révolution, l'Unité et l'Action qui déclenchera la lutte armée le 1^{er} novembre 1954.

[5]

La guerre d'Indochine

Le 2 septembre 1945, le Viet-Minh proclame l'indépendance de la République démocratique du Vietnam. La France s'empare de Saïgon, au moment où le Viet-Minh instaure le suffrage universel pour l'élection d'une Assemblée Nationale et où Ho-Chi-Minh devient Président de la République. Il signe, en mars 1945, un accord avec la France qui reconnaît l'indépendance de l'Indochine dans le cadre de l'Union Française. En Septembre 1946, dans un contexte de relations internationales de plus en plus tendues, Ho Chi Minh se rend à Fontainebleau pour discuter de la situation. Mais avant même la fin de la réunion, les troupes françaises bombardent Haïphong. La guerre d'Indochine, pour ce qui concerne la France devait durer jusqu'en 1954.

À partir de 1950, le Viet Minh mène de grandes offensives qui conduiront à la défaite française de Dien Bien Phu. Le gouvernement français, dirigé par Mendès France conclut les accords de Genève : séparation du Viet-Nam en deux États.

L'opposition à la guerre d'Indochine

Si le monde politique, du MRP au Parti socialiste a soutenu la guerre d'Indochine ou du moins tolérée, des voix se sont élevées pour protester. Dans le cadre de notre activité "Mémoire du syndicalisme", il nous a paru nécessaire de rappeler, plus de cinquante ans après, leur action. Dans un Gaspe ultérieur, nous examinerons l'opposition des militants CGT du MRU à la guerre.

Des refus collectifs de se battre en Indochine

A Fréjus, le 15 janvier 1950, 700 soldats, soutenus par les cheminots refusent de partir pour le Vietnam ; les cheminots refusent de former le train pour embarquer les soldats. Des affrontements se développent avec la police.

Source : L'Humanité 17 janvier 1950 – Synthèse de la rédaction

Des manifestations de masse

A Marseille le 23 mars 1950, jour où les cercueils reviennent d'Indochine une manifestation rassemble 40 000 personnes selon les organisateurs.

Blocage de matériel militaire

Le navire militaire le Dixmude en 1950, est chassé de port en port, les dockers refusant de charger des armes ; à Nice, la population sabote du matériel militaire. En février 1950, une jeune militante communiste, Raymonde Dien, s'est couchée devant un train chargé de matériel militaire à destination de l'Indochine. Elle a été condamnée à un an de prison ferme. D'autres militants qui ont mené des actions de même nature ou d'information sur la guerre sont emprisonnés à Marseille, Roanne, Paris (toute la direction de l'UJRF – Union des Jeunesses Républicaines de France proche du PCF), à Charleville.

Source : L'Humanité – Synthèse de la rédaction à partir de divers articles

Des artistes prennent position

Lors du Salon d'Automne de 1951, diverses toiles représentant des thèmes politiques, notamment une dont le titre est le suivant "Pas un bateau pour l'Indochine". Ces toiles seront décrochées pour la visite présidentielle et interdites d'exposition.

L'"affaire" Henri Martin

Nous concluons cette rapide évocation de la lutte contre la guerre d'Indochine par l'affaire "Henri Martin". Membre des FTP à 17 ans, il s'engage en 1945 dans la marine. Envoyé en Indochine, il est pris au piège de la guerre d'Indochine qui commence. Il veut quitter l'armée, qui refuse sa démission. Affecté à l'arsenal de Toulon, il commence un travail politique de dénonciation de la guerre et il est arrêté par la police militaire en mars 1950. Traduit en justice, il est condamné à cinq ans de réclusion, mais sera libéré au bout de trois ans.

Une campagne intense est menée pour la libération de Henri Martin. Des militants communistes, mais aussi des journalistes, des acteurs, des écrivains, diverses personnalités signent des appels, prennent la parole à des meetings. La campagne pour Henri Martin dépassa le Parti communiste ; l'équipe des Temps modernes, Michel Leiris, Vercors, Prévert, l'équipe d'Esprit s'engagèrent pour la libération d'Henri Martin. Malgré la "guerre froide" et l'anticommunisme prégnant, des milliers de militants socialistes, MRP, des élus de diverses tendances ont pris parti. Cela agaçait beaucoup le Président de la République d'alors, Vincent Auriol.

Au-delà de la personnalité d'Henri Martin, c'est la guerre du Vietnam qui était condamnée ; le mouvement populaire a joué un rôle important dans la conclusion de la paix (provisoire) en 1954.

Point 2

Le contexte politique national

Pour ce qui concerne le contexte national, nous avons choisi de présenter les rapports de forces politiques et l'évolution des procès de travail ; l'évolution des rapports de forces syndicaux après la scission de 1948 sera présentée avec l'évolution du Syndicat CGT du MRU dans la période 1948 – 1953.

Les rapports de forces politiques

Nous examinerons tout d'abord : la création du RPF, la fin du tripartisme, la "troisième force au pouvoir" (1947-1951)

⇒⇒La naissance du R.P.F. (Rassemblement du Peuple français) le 7 avril 1947

"Une fois la victoire acquise et le pays consulté par la voie des élections, les partis sont apparus, impatients de leur avènement, et d'accord entre eux sur ce point seulement, que la voie leur fut laissée libre. Dans de telles conditions, et étant écartée par moi toute aventure plébiscitaire, dont je suis convaincu, que dans l'état de l'esprit public et dans la conjoncture internationale, elle aurait finalement abouti à des secousses désastreuses, il n'y avait pour l'homme qui vous parle, que deux solutions possibles ; ou bien entrer dans le jeu des partis, ce qui eût, je le crois, abaissé sans aucun profit cette sorte de capital national que les événements l'ont conduit à représenter, et en venir rapidement à transiger sur l'essentiel. Ou bien laisser les partis faire leur expérience, non sans avoir, auparavant, fait résérer au peuple lui-même la faculté de décider par la voie du référendum, du régime qui serait adopté. J'ai choisi cette deuxième solution. On sait ce qu'il est advenu. La condition, suivant laquelle tous les pouvoirs se trouvent procéder dans leur source et dépendent dans leur fonctionnement, d'une manière directe et exclusive, des partis et de leurs combinaisons, a été acceptée par 9 millions d'électeurs, refusée par 8 millions, ignorée par 8 millions. Mais elle est entrée en vigueur. On peut constater aujourd'hui ce qu'elle donne.

"Voilà, en vérité, où nous en sommes, et voilà ce que nous avons à faire. Si nous n'étions pas le peuple français, nous pourrions reculer devant la tâche et nous asseoir au bord de la route en nous livrant au destin. Mais nous sommes le peuple français. Alors que beaucoup nous tenaient pour perdus, ou tout au moins pour bien malades, nous avons su fournir l'effort héroïque et organiser la résistance nationale qui nous a permis de sortir, dans les rangs des vainqueurs, du plus grand drame de notre histoire. A l'heure qu'il est, nos soldats qui rétablissent la paix en Indochine font preuve d'autant de courage et d'autant de dévouement que jamais soldats n'en montrèrent. Nous ne sommes devenus ni bêtes, ni paresseux, ni corrompus. Malgré toutes ces pertes, notre race n'est nullement en voie de disparition et même les jeunes mamans de France ont mis au monde, l'année dernière, plus de bébés que nous n'en avions compté annuellement depuis cent ans. Si nous avons notre grande peine et notre lourd fardeau, toutes les nations ont les leurs et certaines d'entre elles s'en trouvent aussi éprouvées que nous.

"Il est temps que les Français et les Françaises qui pensent et qui sentent ainsi, c'est-à-dire, j'en suis sûr, la masse immense de notre peuple, s'assemblent pour le prouver. Il est temps que se forme et s'organise le Rassemblement du Peuple français qui, dans le cadre des lois, va promouvoir et faire triompher par-dessus les différences des opinions, le grand effort de salut commun et la réforme profonde de l'État. Ainsi, dans l'accord des actes et des volontés, la République française construira la France nouvelle.

"J'invite à se joindre à moi dans le Rassemblement toutes les Françaises et tous les Français qui veulent s'unir pour le salut commun, comme ils l'ont fait hier pour la libération et la victoire de la France. Vive la France. Vive la République."

Charles de Gaulle, Discours de Strasbourg

Les rapports de forces politiques (Suite)

⇒⇒La fin du tripartisme

Ce qui s'est passé ce jour-là a été extrêmement simple et rapide. La séance du Conseil des ministres a été ouverte comme d'habitude. Paul Ramadier a fait un exposé sur la situation générale et ensuite il a consulté individuellement tous les ministres présents. D'abord, je crois qu'il a commencé par les socialistes, puis c'étaient les ministres M. R. P. Il y avait déjà, je crois, un ministre radical ; si je ne me trompe, c'était Yvon Delbos. Les uns et les autres se sont déclarés d'accord avec l'exposé du président du Conseil. Ensuite, Ramadier a interrogé les communistes : J'aimerais savoir ce que pensent nos collègues communistes du programme que je viens d'esquisser. Et Maurice Thorez a répondu : " Nous soutiendrons les revendications de la classe ouvrière" Les communistes défendaient à ce moment-là les revendications des travailleurs des usines Renault, où un conflit venait d'éclater. Au Conseil des ministres, Maurice Thorez estime qu'il est possible de leur donner satisfaction. Il rejette la théorie du "cycle infernal" entre les salaires et les prix invoqués par Ramadier. Sur quoi Ramadier a dit : "Je constate que nos collègues communistes ne sont pas d'accord avec le président du gouvernement ni avec la majorité du Conseil, et je demande quelles conséquences ils pensent en tirer. Maurice Thorez a déclaré : "Je n'ai jamais démissionné de ma vie" J'étais assis en face de lui et je me suis permis cette réflexion : " Eh bien ça promet pour le jour où tu seras président du Conseil !" Là-dessus, Ramadier a sorti de son tiroir une petite brochure - c'était la Constitution - a invoqué je ne sais plus trop quel article de cette Constitution qui lui donnait le droit de retirer aux ministres communistes les délégations qu'il leur avait données, car quand on est ministre on ne l'est que par délégation, les ministres communistes se sont levés, sont sortis ; il n'y avait plus de ministres communistes. Voilà ! ça a été extrêmement rapide et absolument simple."

Extrait de Mémoires de notre temps. Marcel-Edmond NAEGELEN

⇒⇒Qu'est-ce que la Troisième force ?

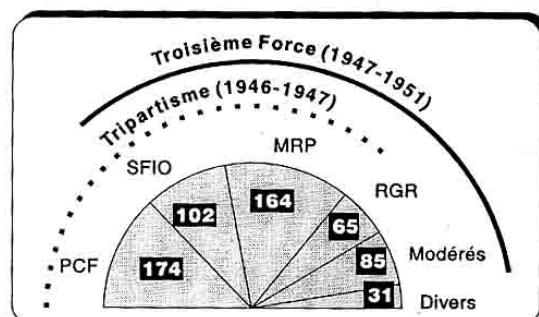
La situation est grave. La République est en danger, la République qui pour nous s'identifie avec la patrie. Les libertés civiques, la paix publique, la paix tout court sont menacées. Le danger est double. D'une part, le communisme international a ouvertement déclaré la guerre à la démocratie française. D'autre part, il s'est constitué en France un parti dont l'objectif - et peut-être l'objectif unique - est de dessaisir la souveraineté nationale de ses droits fondamentaux. Je suis ici pour sonner l'appel. Je suis ici pour tenter de rallier tous les républicains - tous ceux qui se refusent à subir la dictature impersonnelle non pas du prolétariat mais d'un parti politique - tous ceux qui se refusent à chercher un recours contre ce péril dans le pouvoir personnel d'un homme. Ce qu'on a appelé la Troisième Force n'est pas autre chose que l'union des républicains pour la liberté, pour la justice sociale et pour la paix."

Leon BLUM, discours d'investiture, 21 novembre 1947

Les élections législatives du 10 novembre 1946

	Suffrages	% des inscrits	% des exprimés
Inscrits	25 083 039	100,0	
Abstentions	5 504 913	21,9	
Votants	19 578 126	78,1	
Exprimés	19 216 375	76,6	100,0
PCF et apparentés	5 430 593	21,7	28,3
SFIO	3 433 901	13,7	17,9
RGR	2 136 152	8,5	11,1
MRP	4 988 609	19,9	26,0
Union gaulliste	585 430	2,3	3,0
Modérés	2 487 313	9,9	12,9
Divers	154 377	0,6	0,8

L'Assemblée nationale après les élections de 1946



Source : Documents d'études N° 1-10- 1999 Documentation française

Les rapports de forces politiques (Suite)

Nous examinerons ci-après une seconde période : Le centre droit et la droite au pouvoir (1951-1954).

En 1950, un an avant les élections législatives, les partis au pouvoir voulaient affaiblir la représentation de deux partis politiques dans l'opposition, les communistes et le R.P.F. Ils inventèrent le système des apparentements, c'est à dire des alliances électoralles entre des listes présentées par deux ou plusieurs partis. Si les listes apparentées obtenaient la majorité des suffrages exprimées, elles se partageaient la totalité des sièges de la circonscription. Dans le cas contraire, la répartition se ferait à la proportionnelle. Le mécanisme des apparentements a eu les conséquences suivantes :

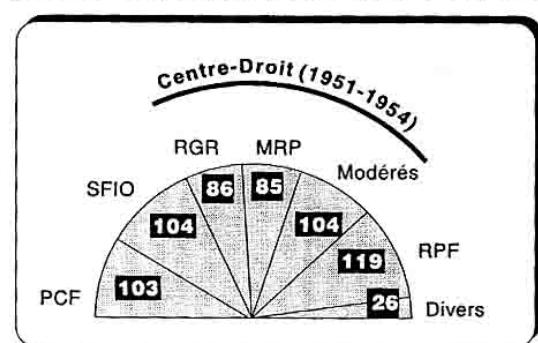
- chute très importante du nombre de sièges du MRP,
- diminution sensible du nombre de sièges du Parti communiste,
- blocage relatif du nombre de sièges du RPF.

La seconde législature de la IV^e République s'ouvre à partir du 17 juin 1951. Deux partis sont dans l'opposition, selon des orientations différentes : les communistes et les gaullistes avec le R.P.F.

Les élections législatives du 17 juin 1951

	Suffrages	% des inscrits	% du total des moyennes des listes
Inscrits	24 530 523	100,0	
Abstentions	4 859 869	19,8	
Votants	19 670 655	80,2	
Exprimés	19 129 424	78,0	
PCF et apparentés	5 056 605	20,6	26,9
SFIO	2 744 842	11,2	14,6
RGR	1 887 583	7,7	10,0
MRP	2 369 778	9,7	12,6
RPF	4 058 336	16,5	21,6
Modérés	2 656 995	10,8	14,1
Divers	355 285	1,4	

L'Assemblée nationale après les élections de 1951



Source : Documents d'études N° 1-10-1999 Documentation française

Comme on le verra dans le tableau de l'Annexe 1 l'instabilité ministérielle que l'on a connue sous la première législature se poursuit. La coalition qui a imaginé le système des apparentements est très instable. Nous examinerons dans le Point 3 les données économiques essentielles de la période. Nous retiendrons ici trois points : la CECA, la CED et la politique atlantisme des gouvernements.

1-les premiers pas de la construction européenne

Le Traité de Paris instituant la **Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA)** est signé le 18 Avril 1951. C'est une déclaration de Robert Schumann le 9 mai 1950 qui suggère qu'une autorité supranationale chargée de gérer la production d'acier et de charbon de la France et de l'Allemagne doit être créée. Participant à la CECA : l'Allemagne, la France, la Belgique, les Pays Bas, le Luxembourg et l'Italie. Le Traité de la CECA, conclu pour une durée de 50 ans est le premier élément de la construction européenne, formalisée par le Traité de Rome du 25 mars 1957.

Les peuples ont été maintenus à l'écart "Neuf personnes au total étaient dans le secret (...). Nous étions bien résolus à mener l'opération en dehors des voies diplomatiques officielles (...). Le contact personnel (...) avec Adenauer serait confié à un membre de son cabinet qui irait secrètement à Bonn à l'heure même de la décision (...). Pour un acte de cette importance, il fallait l'accord du gouvernement tout entier. Le secret devait être total jusque-là. Il le fut à une exception près "NDLR : un représentant du gouvernement américain fut informé ».

Source : Jean Monnet Mémoires -Fayard- 1976

Les premiers pas de la construction européenne (Suite)

L'Europe du grand capital ? Selon Yves Salesse, la thèse la plus argumentée a été formulée par Ernest Mandel dans son ouvrage : La réponse socialiste au défi américain (1968) "(...) la poussée vers l'interpénétration internationale des capitaux européens prédomine très largement sur la concentration dans le cadre national. La bourgeoisie a besoin à tout moment de l'intervention de l'Etat dans l'économie. Il faut pourtant que le champ d'action de l'Etat bourgeois soit conforme à celui des forces productives et des rapports de production. Tant que les principaux moyens de production du pays sont aux mains de la bourgeoisie de ce pays, l'Etat national est l'instrument le plus adapté pour défendre le capital, mais que la situation commence à se transformer, que se dessine la tendance à l'interpénétration des capitaux, alors l'Etat national cesse d'être un instrument efficace pour défendre les intérêts d'un capitalisme de plus en plus internationalisé. Il faudra dès lors trouver une nouvelle forme d'Etat qui corresponde à la nouvelle réalité économique (...)".

Source : Yves Salesse – Propositions pour une autre Europe – 1997

Les partis politiques sont hostiles ou hésitants. Les Partis communistes français et italien - comme l'URSS à l'époque - dénoncent. Les partis socialistes sont divisés. Les travaillistes anglais sont contre. La SFIO française soutient la CECA sans conviction. Le Général de Gaulle dénonce en 1950 "un méli-mélo de charbon et d'acier sans savoir où on va aller".

2- L'échec de la CED

En Corée - voir Note 2 page 9 - les Américains se sont engagés, avec le support de contingents restreints de divers pays dans un lourd conflit. Dean Acheson, Secrétaire d'Etat des États-Unis déclare le 12 Septembre 1950 "Je veux des Allemands en uniforme pour l'automne 1951". La Communauté européenne de défense a pour objet de créer une armée européenne. Celle-ci, intégrée à l'OTAN serait sous commandement américain.

Le projet de (CED) sera adopté lors de la première législature à l'Assemblée Nationale par 343 voix contre 225. La CED est adoptée par les gouvernements allemand, français, néerlandais, belge, luxembourgeois et italien lors du Traité de Paris, le 27 mai 1952. Mais l'Assemblée nationale française, le 30 août 1954, refusera de ratifier le Traité, comme d'ailleurs l'Italie avec le vote contre des communistes, des gaullistes, d'une partie des socialistes et des radicaux.

Le projet de constituer une Communauté européenne de défense a donné lieu à une violente campagne dans les pays :

- les gaullistes constatent qu'il n'y a pas d'Europe politique et que la CED est en porte à faux ; ils reprochent surtout à la CED de soumettre la défense de l'Europe à la tutelle de l'OTAN, c'est à dire des Etats-Unis. Le Général de Gaulle dénonce violemment le projet de CED : "Voici que le projet artificieux d'armée dite européenne menace d'en finir de jure avec la souveraineté française. Il s'agirait en effet que notre armée disparût dans une création hybride, placée pour donner le change sous le vocable de l'Europe. Mais comme l'Europe en tant qu'entité n'existe absolument pas, faute que l'on ait d'ailleurs fait ce qu'il faut pour qu'elle existe, c'est au grand chef américain que cette force serait remise".
- les communistes dénoncent l'impérialisme des occidentaux, et comme les gaullistes, la mise sous tutelle américaine de la défense nationale ; ils reprochent enfin à la CED d'être une machine de guerre à l'encontre des pays socialistes d'Europe orientale.

3-*Une politique pro-américaine*

Nous avons rappelé quelques éléments de la situation internationale dans le Point N°1. La politique des gouvernements de la IV^e République qui se sont succédés dans la période que nous étudions est marquée par un anti-communisme virulent, fondé sur deux fantasmes : la subversion intérieure et l'attaque du rouleau compresseur de l'Armée Rouge : de ce fait la France, comme l'Europe doit passer sous la tutelle militaire des États-Unis. On trouvera ci-après des extraits d'un article du Monde Diplomatique sur cette question.

"L'OTAN, instrument de l'hégémonie américaine"

L'Alliance atlantique et son organisation militaire, nées en 1949, ont servi de structure au bloc occidental dirigé par les États-Unis durant les cinquante années suivantes, jusqu'à la fin de la guerre froide. Par l'intégration de leurs forces armées dans un système de défense placé sous un commandement américain, les États d'Europe de l'Ouest ont, en pratique, reconnu et assuré la prépondérance politique et stratégique des États-Unis sur l'Alliance et sur toute l'aire géographique qu'elle recouvrirait. Seule la France a contesté et rejeté la dépendance qui en résultait. Le général de Gaulle a critiqué le système militaire intégré de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), qui privait le pays de son indépendance en matière de défense, compromettant ainsi l'indépendance de sa politique étrangère. Par le jeu de l'intégration, la France risquait de se voir entraînée dans un conflit dont elle ne voudrait pas. Il en tira la conclusion en la retirant du Conseil des ministres de la défense de l'OTAN, de son Comité militaire - qui réunit les chefs d'états-majors des pays membres - et des commandements intégrés.

Mais l'Alliance atlantique et son organisation militaire continuèrent à fonctionner sans changement. La fin de la guerre froide aurait pu remettre en cause, sinon l'existence de l'alliance, du moins son fonctionnement, puisque sa raison d'être, toujours invoquée par les gouvernements occidentaux, était de faire face à une menace - réelle ou supposée - venant du camp de l'Est. Or ce camp n'existe plus. Pourtant, aucun des gouvernements européens n'a paru vouloir, à cette occasion, reprendre plus de liberté d'action. Tous, au contraire, se sont déclarés en faveur du maintien de l'OTAN, et même du renforcement de ses structures politiques et militaires. Les États-Unis, de leur côté, tout en retirant une part substantielle de leurs forces déployées jusque-là en Europe, ont tenu à maintenir une organisation qui assure leur prépondérance politique et stratégique sur le théâtre européen. Ils ont renforcé l'intégration des forces qui en dépendent, et ont obtenu qu'elles puissent intervenir hors de l'aire géographique constituée par le traité de l'Atlantique Nord.

Même la France, à l'initiative du président Jacques Chirac, a en partie réintégré l'organisation militaire - le Conseil des ministres de la défense et le Comité militaire - dans le but d'obtenir la création d'une force exclusivement européenne au sein de l'OTAN. Mais il a été décidé, par l'accord de Berlin de décembre 1996, qu'elle n'agirait qu'avec l'approbation de l'OTAN - c'est-à-dire des États-Unis -, sous sa supervision et avec l'aide de ses infrastructures.

Les États-Unis ont ainsi pu faire de l'organisation politique et militaire de l'Alliance atlantique l'un des instruments privilégiés de leur politique étrangère. Les crises consécutives au démembrement de la Yougoslavie en ont été l'occasion. Dans la dernière phase de la crise de Bosnie, ils ont obtenu de l'Organisation des Nations unies que l'OTAN soit chargée de l'application, au besoin par la force, des résolutions du Conseil de sécurité. Ils ont franchi un pas de plus en prévoyant d'abord, dans le règlement présenté à Rambouillet, que l'OTAN en contrôle militairement l'application, puis en préparant et en déclenchant la guerre contre la Serbie en dehors de tout mandat des Nations unies."

Source : Paul-Marie de La Gorce Le Monde Diplomatique 23 avril 1999

La position du général de Gaulle sur l'OTAN

L'attitude du général de Gaulle vis-à-vis de l'OTAN, passant d'une méfiance affichée dès avant 1958 (date de son retour au pouvoir NDLR) à sa décision de 1966 retirant nos forces de l'organisation militaire intégrée, s'inscrit dans son dessein de doter la France d'une politique de défense indépendante, tandis qu'évoluaient ses relations avec les gouvernements américains successifs.

"Il avait approuvé en 1947 le concours apporté par le Plan Marshall à l'Europe renaissante, dont l'armement atomique assurait la couverture face au bloc soviétique. Il avait admis la création du Pacte Atlantique en avril 1949 pour répondre à la menace, mais l'institution subséquente de l'OTAN avec son régime d'intégration des forces avait entraîné une subordination que la France ne pouvait plus admettre.

A son retour au pouvoir en 1958, (...) il décida de dégager la France de l'intégration réalisée par l'OTAN sous commandement américain, en procédant par étapes, dans le souci de ménager nos alliés. (...) Le premier juillet 1966, les représentants français quittaient les organismes militaires. Les États-majors de l'OTAN de Versailles et de Fontainebleau furent évacués le 1^{er} avril 1967. Cependant le général de Gaulle maintenait la participation française au Conseil atlantique. La France restait membre de l'OTAN et ses organismes militaires intégrés".

Source : Fondation Charles de Gaulle

Positions politiques ...

Le parti communiste ne faisait pas dans la nuance : il déclare son hostilité totale au Plan Marshall, à la CED et à la politique atlantiste des gouvernements successifs. Le plan Marshall signifie "la mise sous tutelle de l'économie française, une politique de guerre et de préparation à la guerre, avec tout ce qu'elle comporte de charges financières, la rupture des échanges commerciaux avec l'URSS et les pays de démocratie populaire, le relèvement de l'économie allemande par les monopoles américains (...)".

Source : La Pensée – septembre – octobre 1949 p.74

Comme on le voit, il s'agit là d'une analyse beaucoup moins élaborée que celle d'Ernest Mandel citée plus haut. La position du Parti Communiste ne pose pas - ne pose plus - la possibilité d'une organisation politique au niveau européen ; l'analyse d'Ernest Mandel peut fonder une construction politique progressiste, par exemple les États Unis socialistes d'Europe, position qui à l'époque est celle de divers groupes trotskystes.

Le Parti communiste dénonce dans les mêmes termes la CECA. A noter que la CGT qui adopte des positions également très virulentes à l'égard de la CECA, nuancera progressivement ses positions.

Actions et manifestations

Le débat sur la CED, le vote, puis le rejet de la CED se sont inscrits dans un climat d'opposition violente à la politique des USA. Ainsi, le 24 janvier 1951, une manifestation interdite par la police rassemble selon les organisateurs 50.000 personnes à Paris sur les Champs-Elysées. A Paris sur les thèmes "A bas le réarmement allemand ; Eisenhower en Amérique - Vive la Paix" le Ministre de l'Intérieur a mobilisé 10 000 policiers et procédé à 3 000 arrestations.

Source : L'Humanité du 25 janvier 1951 – Synthèse de la rédaction

Le 28 mai 1952, une manifestation contre la présence du général Ridgway - qui avait commandé les troupes alliées en Corée - se transforme en un affrontement extrêmement violent entre les manifestants. Au lendemain de la manifestation, le gouvernement dénonce un soi-disant complot, perquisitionne les locaux de la CGT et du Parti communiste et procède à de nombreuses arrestations de dirigeants du Comité Central du Parti Communiste et du Bureau Confédéral de la CGT. Ce point sera développé plus particulièrement dans un Gaspe ultérieur où nous verrons que des militants du MRU dénoncés comme ayant participé aux manifestations interdites seront l'objet de lourdes sanctions.

La CGT : lutte pour les revendications et lutte pour la paix sont indissociables

Dans son rapport présenté au 28° Congrès Confédéral en juin 1951, Benoît Frachon déclare notamment :

La satisfaction des revendications légitimes de la classe ouvrière, la réalisation d'un programme économique comme le nôtre exigent une lutte acharnée pour la défense de la paix. Une lutte qui soit menée jusqu'au bout, jusqu'à ce que notre pays se libère de l'emprise américaine, reconquière son indépendance nationale, modifie sa politique extérieure et fasse une politique de paix. Il est impossible de consolider, si peu que ce soit, le moindre succès dans la lutte revindicative sans remporter conjointement des succès dans la lutte pour la paix.

Il est clair aussi que la résistance de la classe ouvrière aux charges qu'on veut lui imposer pour la guerre, ses succès dans les luttes revindicatives aggravent les difficultés que rencontrent les fauteurs de guerre dans l'exécution de leurs plans. Luttes revindicatives et luttes pour la paix doivent être menées de pair.

Mais ce n'est pas seulement en raison des difficultés économiques et sociales qu'elle crée que nous devons et voulons lutter contre la politique de guerre. Nous voulons sauver notre pays et notre peuple, nous voulons, avec tous les partisans de la paix, sauver l'humanité du massacre et des destructions d'une nouvelle guerre d'agression.

La CGT doit faire et fera honneur à ses longues traditions de lutte contre la guerre."

Annexe 1 au Point 2

Les Présidents du Conseil de 1947 à 1953

1947	22 janvier	Paul RAMADIER (SFIO) [Ministres : PCF (jusqu'au 9.5.1947) - SFIO - MRP - Rad. - Mod.] Après 9 mois, le président du Conseil, jugé trop faible par G. Mollet et le MRP, démissionne.
	19 novembre	
1948	24 novembre	Robert SCHUMAN (MRP) [Ministres : SFIO - MRP - Rad. - Mod.] Après 8 mois, le retrait des ministres socialistes, en désaccord sur la question des crédits militaires, provoque la démission du gouvernement.
	19 juillet	
1949	26 juillet	André MARIE (Radical) [Ministres : SFIO - MRP - Rad. - Mod.] Après 1 mois, démission provoquée par le désaccord entre les ministres sur la politique économique (prix et salaires).
	28 août	
1950	5 septembre	Robert SCHUMAN (MRP) [Ministres : SFIO - MRP - Rad. - Mod.] Après 2 jours, mise en minorité à l'Assemblée par la déflection d'une partie des radicaux et des modérés : condamnation d'une «troisième force» qui ne s'élargirait pas à droite.
	7 septembre	
1951	11 septembre	Henri QUEUILLE (Radical) [Ministres : SFIO - MRP - Rad. - Mod.] Après 13 mois, démission provoquée par le désaccord entre les ministres sur la politique économique (prix et salaires).
	6 octobre	
1952	28 octobre	Georges BIDAULT (MRP) [Ministres : SFIO (jusqu'au 7.2.1950) - MRP - Rad. - Mod.] Après 8 mois, le gouvernement est mis en minorité par les députés socialistes, en désaccord avec lui sur les modalités du reclassement des fonctionnaires.
	24 juin	
1953	2 juillet	Henri QUEUILLE (Radical) [Ministres : MRP - Rad. - Mod.] Après 2 jours, le gouvernement est mis en minorité à l'Assemblée en raison de sa composition, trop orientée à droite.
	4 juillet	
1954	12 juillet	René PLEVEN (UDSR) [Ministres : SFIO - MRP - Rad. - Mod.] Après 7 mois 1/2, démission provoquée par l'incapacité de la majorité de s'entendre sur la loi électorale.
	8 février	
1955	10 mars	Henri QUEUILLE (Radical) [Ministres : SFIO - MRP - Rad. - Mod.] Après 4 mois, démission traditionnelle au lendemain d'élections générales.
	10 juillet	
1956	11 août	René PLEVEN (UDSR) [Ministres : MRP - Rad. - Mod.] Après 5 mois, mise en minorité par les socialistes sur le vote du budget.
	17 janvier	
1957	20 janvier	Edgar FAURE (Radical) [Ministres : MRP - Rad. - Mod.] Après 1 mois, mise en minorité sur le vote du budget.
	28 février	
1958	8 mars	Antoine PINAY (Modéré) [Ministres : MRP - Rad. - Mod. - URAS] Après 9 mois 1/2, démission provoquée par le refus du MRP de voter le budget.
	22 décembre	
1959	8 janvier	René MAYER (Radical) [Ministres : MRP - Rad. - Mod. - URAS] Après 4 mois 1/2, le gouvernement est mis en minorité par le refus du MRP de lui accorder des «pouvoirs spéciaux» en matière financière.
	21 mai	

Source : Documents d'études N° 1-10- 1999- Documentation française

Mémoire du syndicalisme Le MRP (1947-1953)

Annexe 1 au Point 2 (Suite)**Note sur les Présidents du Conseil**Paul RAMADIER (1888-1961)

Avocat, il est député socialiste de l'Aveyron de 1928 à 1940. Il fait partie des 80 parlementaires qui ont refusé de voter les pleins pouvoirs à Pétain. Il participe à la Résistance et son action en faveur des juifs lui vaut de figurer sur la liste des "Justes parmi les nations". Ministre du Ravitaillement de novembre 1944 à mai 1945, puis Ministre de la Justice de décembre 1946 à janvier 1947, il devient le premier Président du Conseil de la IV^e République. Il exclut de son gouvernement les communistes le 4 mai 1947. Il est ministre de la Défense en 1948-1949, ministre des Affaires économiques en 1956-1957. Son nom est associé à l'invention de la vignette automobile, introduite en 1956 et supprimée aujourd'hui.

Robert SCHUMAN (1886-1963)

Avocat en 1912, il est député de la Moselle et jusqu'en 1932, il est arrêté en 1940 par la Gestapo et mis en résidence surveillée à Neustadt (Palatinat) dont il s'évade en 1942. Élu député de la Moselle en 1945, il est successivement membre de la Commission des Finances de l'Assemblée nationale, Président du Conseil en 1948, ministre des Affaires étrangères de 1948 à 1952 dans six gouvernements successifs. Le 5 mai 1950, la « déclaration Schuman » donne le coup d'envoi à la CECA, c'est à dire à la construction européenne, préparée avec Jean Monnet et son équipe. Il est en 1956 et 1958 député, puis Président de l'Assemblée parlementaire européenne de Strasbourg de 1958 à 1960. En 1962 il se retire de la vie politique.

André MARIE (1897-1974)

Avocat, il est élu député radical en 1928. En 1933 il est sous-secrétaire d'Etat, poste qu'il occupe à plusieurs reprises. Il sera également le représentant de la France auprès de la Société des Nations. Déporté à Buchenwald, il sera élu à la Libération aux deux Assemblées constituantes. Garde des sceaux en 1947, il sera Président du Conseil pour un mois en 1948. Il est ministre de l'Éducation nationale du 11 août 1951 au 19 juin 1954, député de Seine Maritime de 1946 à 1962, il a été également maire de Barentin (Seine Maritime de 1945 à 1974).

Henri QUEUILLE (1884-1970)

Diplômé de la faculté de médecine, conseiller général de Corrèze en 1913, il est élu député radical en 1914. En 1924, il est élu sur une liste "Cartel des gauches", Ministre de la Santé publique de 1930 à 1931, Ministre des PTT en 1932, Ministre des Travaux publics de 1937 à 1938. Il fait partie des 80 députés qui refusent de voter les pleins pouvoirs à Pétain. Il rejoint le général de Gaulle à Londres. En 1944, il est nommé Ministre d'Etat du Gouvernement provisoire de la République. Délégué à l'Assemblée consultative, il s'efforce de reconstituer le Parti radical. Député en 1946, il est ministre d'Etat du gouvernement André Marie. Il est ministre des travaux publics en 1948. Président du Conseil en 1950, il n'occupe cette fonction que deux jours. Il sera à nouveau Président du Conseil en 1951 et restera cette fois 4 mois à ce poste. Ministre de l'Intérieur en 1951, il occupe diverses postes ministériels jusqu'en 1954. Il est alors élu local jusqu'en 1970.

Georges BIDAULT (1899-1983)

Avant la seconde guerre mondiale il milite au Parti Démocrate. Durant l'Occupation, il devient membre du Comité directeur de Combat et Jean Moulin lui confie en 1942 des tâches d'information et de propagande. Il est élu Président du CNR (Conseil National de la Résistance) et remplace Jean Moulin arrêté. Le 7 septembre 1944, il est ministre des Affaires étrangères du gouvernement provisoire. Il occupera divers postes dans 13 gouvernements : et notamment Président du Conseil en 1950 pour 8 mois. Georges Bidault est l'un des fondateurs du MRP dont il occupe la présidence de 1949 à 1952. Georges Bidault, partisan du maintien du système colonial en Algérie va s'opposer de plus en viollement au général de Gaulle et participe à l'aventure politique des ultras. Son immunité parlementaire ayant été levée, il vit à l'étranger de 1962 à 1968.

Note sur les Présidents du Conseil (Suite)**René PLEVEN** (1901-1993)

Docteur en droit, il rejoint la France libre en juin 1940. Il est nommé Secrétaire général de l'AEF (Afrique Équatoriale Française) et le général de Gaulle l'envoie dans ce territoire au nom de la France libre. En 1941, il est nommé par le général de Gaulle Commissaire à l'Économie, aux Finances et aux Colonies ainsi que Président de la Caisse centrale de la France libre et occupe plusieurs fois ce type de fonctions en 1942 et 1943. En 1944, le général de Gaulle le nomme Président de la Conférence africaine de Brazzaville. Ministre des Finances en 1944 il devient Ministre des Finances et de l'Économie nationale jusqu'à la démission du général de Gaulle. Député, il préside de 1946 à 1953 l'UDSR. Il est nommé en 1949, et de 1952 à 1954 Ministre de la Défense nationale. Il occupe la fonction de Président du conseil en 1950 et en 1951. Il sera également Ministre des Affaires étrangères pour une brève période en 1958. Sous la V^e République, il est Garde des Sceaux de 1969 à 1973.

Edgar FAURE (1908-1988)

Avocat, il est chargé des services législatifs du Comité Français de libération nationale, puis du gouvernement provisoire d'Alger. Il sera également procureur général adjoint au Tribunal militaire international de Nuremberg. Député radical-socialiste, il occupe diverses responsabilités au niveau local. Il sera successivement sous la IV^e République, Secrétaire d'Etat aux Finances, Ministre du budget, Ministre de la justice, Président du Conseil, Président de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, Ministre des Finances et des Affaires économiques, Ministre des Affaires économiques et du Plan, Président du Conseil des ministres, Ministre des Finances. Sous la V^e République il sera Ministre de l'Agriculture, Ministre de l'Éducation nationale, Ministre d'Etat chargé des Affaires sociales. Il sera élu à l'Académie française le 8 juin 1978.

Antoine PINAY (1891-1994)

Industriel dans le secteur du cuir – et de ce fait rebaptisé "Mon tanneur" par le Canard Enchaîné, Antoine Pinay est élu député en 1936 puis à nouveau en 1948. Il devient Secrétaire d'Etat puis ministre et appartient dès lors à un parti de droite, le CNI (Centre national des Indépendants). Après l'échec de la Troisième Force en 1952, il sera à la fois Président du Conseil et ministre des Finances. Sous la V^e République, le général de Gaulle le nommera à nouveau Ministre des Finances.

René MAYER (1912-1983)

Il exerce avant la seconde guerre mondiale des fonctions dans le domaine des chemins de fer. Il sera successivement à partir de 1944 Ministre des Travaux publics, Commissaire aux Affaires allemandes et autrichiennes. Il crée le Rassemblement des Gauches républicaines (RGR). Il sera successivement Ministre des Affaires économiques et financières, Ministre de la Défense, Garde des Sceaux, Vice-président du Conseil, Garde des Sceaux, Président du Conseil en 1953. Il sera Président de la Haute Autorité du Charbon et de l'acier et siégera au Conseil d'administration de diverses entreprises.

"Je partis voir René Mayer, (en 1944 NDLR) ministre des Travaux publics. Mes relations avec lui étaient ambiguës. A Alger, il avait été de ceux qui s'étaient opposés à ma nomination au Commissariat à l'Intérieur. A Marseille, il était de ceux qui avaient demandé mon départ, à cause des réquisitions d'entreprises, après m'avoir, j'en conviens, honnêtement averti. Ce grand bourgeois conservateur, sorte de patricien, avait bénéficié comme Juif d'un régime de faveur sous Vichy avant de rallier Giraud (NDLR Giraud s'opposait à de Gaulle, bénéficiait du soutien des Anglo-saxons et voulait le supplanter) puis de Gaulle. Mais je ne parvenais pas à le considérer avec hostilité parce qu'il me semblait personnaliser le type d'homme que mon père respectait le plus (...). Il me proposa de me nommer Ingénieur du corps des Ponts et Chaussées, offrant de me prendre à son Cabinet avec la perspective d'être promu ingénieur en chef au bout d'un an (...) Je dis non."

Source : Raymond Aubrac – Où la mémoire s'attarde.

Annexe au Point 2

On trouvera ci-après diverses positions illustrant le climat de la période.

La France en 1947

"De ce conseil (1), je sors accablé et presque découragé. La séance a été terrible, non certes par le débat qui a été très élevé, mais par tout ce que nous avons appris. Tous les ministres font un louable effort et c'est avec une grande conscience qu'ils gèrent chacun leur département et ensemble les affaires de l'État. Mais les grèves des cheminots, les grèves qui s'allument un peu partout, dans les tramways, chez les mineurs, puis les difficultés créées par le plan Marshall et l'attitude de l'Union Soviétique, les complications qui ont suivi le discours de Truman, tout cela est exploité dans les usines et provoque à chaque instant des conflits sociaux. La conséquence en est une situation financière alarmante. Les gens apeurés retirent leurs fonds, les avances de la Banque de France qui menacent notre monnaie, la nécessité de mesures pour colmater les fuites monétaires et financières et, par là même, les répercussions sur le coût de la vie - tout cela crée une situation épouvantable et les communistes attisent le feu partout. A côté de cela, des difficultés à Madagascar, dans les territoires de l'Union française - tout paraît se conjuguer contre nous alors que la France n'est pas encore sortie de l'abîme de ruines où elle se débat. Je me demande si nous parviendrons à vaincre ces difficultés.

"Si le pays était uni, oui. Voici que, en face des communistes, de Gaulle s'agit à son tour. J'ai fait des approches pour lui demander de suspendre son activité hostile, mais il demeure muré dans son orgueil et il est seul. Qui l'emportera ? J'espère toujours que ce sera la République, je continue à lutter pour cela en donnant des conseils peut-être parfois avec un peu trop de vivacité, mais qu'importe ! La situation est telle que je ne veux rien négliger pour créer un climat nouveau."

Vincent Auriol, Journal du septennat (édité en 1970). (1)

(1) Il s'agit du Conseil des ministres du 11 juin 1947.

La crise de 1947

"Dès après les rapports des préfets pour la période du 10 avril au 10 septembre, le scepticisme s'est transformé en profond découragement, et même en pessimisme noir. Manque de confiance de la population dans la volonté ou la capacité de redressement du gouvernement et dans l'avenir de la monnaie. Tout le monde est mécontent, ouvriers et fonctionnaires, qui ne disposent d'aucune ressource en réserve. Les revenus ne suivent que de très loin la hausse des prix, et les ouvriers (...) sont prêts à se jeter dans n'importe quelle aventure. L'affolement n'est plus loin de la panique. Une sorte de psychose de hausse joue un rôle prépondérant, ainsi que la peur. Dans certains départements, des marchandises disparaissent des magasins et atteignent des prix exorbitants. Le gouvernement ne paraît pas toujours armé pour faire respecter son autorité ; ainsi les manifestants qui se livrent à des injures à l'égard des contrôleurs économiques, ou ceux qui encouragent la foule à la violence, bénéficient de l'indulgence des tribunaux tandis que se manifeste un certain esprit d'indépendance jusque dans le corps de la gendarmerie. Les syndicats ont miné dangereusement l'esprit de discipline dans les services de police, dit par exemple le préfet de la Côte d'Or, et il conclut : "la manière dont le Parti communiste organise des mouvements de masse qui peuvent devenir d'un jour à l'autre très dangereux exige un pouvoir loyal qui ne cède à aucun prix à la menace. Tant que les notions de respect des règlements de discipline nationale ne peuvent prévaloir dans le pays, tant que l'autorité de l'État sera si ouvertement discutée et bafouée, il n'y aura pas d'autre facteur que la force publique et la vigueur du gouvernement et de ses représentants dans les départements pour maintenir l'ordre public."

"De tous les rapports, il résulte qu'il existe un divorce entre les pouvoirs publics et les masses, urbaines ou rurales. Ce regrettable état de fait peut s'assimiler beaucoup plus à une véritable crise de régime qu'à une crise d'impopularité passagère du gouvernement."

Source : V. Auriol, Journal du septennat (1947-1954) ; 15 sept. 1947, A. Colin, 1970

Annexe 2 au Point 2 Diverses positions (Suite)

La grande peur de 1947

"Vendredi 28 novembre

"Nous connaissons de nouveau une angoisse proche de celle des pires jours de l'occupation ; l'autre nuit ni mon père, ni Brisson n'ont couché chez eux - et nombreuses sont les personnes qui, s'attendant au pire, trouvent imprudent qu'ils y restent ces soirs-ci. Grèves des chemins de fer, des mines, des P.T.T. plus ou moins étendues, les syndicats commençant à réagir partiellement contre la politisation communiste, mais qui suffisent à paralyser le pays (...).

"Samedi-dimanche "Débat de trente six heures consécutives à la Chambre en raison de l'obstruction communiste. Schuman arrive à faire passer sa loi (80 000 réservistes mis à la disposition du ministre de l'Intérieur. Défense de la liberté du travail. Sanction contre les sabotages).

"Lundi 1er décembre

"Premières pannes d'électricité. Paris plongé dans l'obscurité. Moins d'eau et de gaz. Plus de métro, (...)"

Source Claude MAURIAC, *Un autre de Gaulle*, Pans, Hachette, 1970.

NDLR

Vincent Auriol (1884-1965)

Vincent Auriol (socialiste) est le premier président de la IV^e République de 1947 à 1954.

Claude Mauriac (1914-1996)

Claude Mauriac a exercé le secrétariat particulier du général de Gaulle ; c'est à partir de cette expérience qu'il a écrit l'ouvrage cité en référence. Il a dirigé une revue "Liberté de l'esprit". Il a participé dans les années 70 aux luttes des immigrés et des détenus. Il a également milité pour la liberté de Pasternak emprisonné en URSS. Enfin, bien que les biographies parues en 1996 dans la presse aient omis de le signaler, il était critique cinématographique et défendait farouchement les films de Jean-Luc Godard.

Point 3

Fordisme, taylorisme et aménagement urbain

L'évolution des procès de travail

Malgré le changement politique intervenu à partir du 4 mai 1947, on assiste au maintien d'instances de direction économiques ou para-étatiques (le Plan par exemple), des nationalisations, du système de protection sociale, des avancées du Code du travail, du statut de la Fonction publique. On verra plus loin que Claudius Petit lancera l'idée de la politique d'aménagement du territoire. Les classes dirigeantes françaises feraient-elles du socialisme, comme M.Jourdain faisait de la prose ?

La guerre avait montré la violence inhérente au capitalisme ; le patronat – Charles de Gaulle avait à la Libération apostrophé les patrons en remarquant que pas un de ceux qu'il a en face de lui ne l'avait rejoint à Londres – était relativement discrédité. L'URSS comme on l'a dit émergeait comme un contre-modèle au capitalisme. Les courants politiques sociaux-démocrates ou sociaux-chrétiens militaient pour une "troisième voie" capable de faire pièce aux courants révolutionnaires, d'autant que le mouvement populaire était à l'offensive. On comprend mieux, dans ce cadre les enjeux de la scission syndicale de 1948, qui n'avait pas seulement pour but de débarrasser les syndicats des communistes, mais de développer un **compromis social** aux moindres frais pour les classes dirigeantes.

C'est dans ce cadre que l'on peut caractériser la période d'après-guerre (et jusqu'en 1970) comme étant celle du compromis fordiste (ou encore compromis keynésien).

Taylorisme, fordisme

Taylor, ingénieur américain réfléchit sur l'organisation du travail aux États-Unis. Après la première guerre mondiale, et jusqu'à la "crise de 1929" on se trouve dans une période de croissance économique importante. Comment l'entreprise va-t-elle s'organiser dans ce contexte. Taylor préconisait une méthode dite "organisation scientifique du travail" permettant, selon lui de développer la rentabilité des entreprises et de répondre aux demandes quantitatives du marché. Le taylorisme a été illustré par le travail à la chaîne, dont Charlie Chaplin a réalisé une critique magistrale dans son film "Les temps modernes".

L'usine FORD, de Detroit, aux États-Unis est devenue le symbole de la mise en œuvre concrète des méthodes de Taylor. Le fordisme développe une division accentuée du travail, une parcellisation du travail, la séparation accentuée du travail d'exécution et de conception. Ce type de méthode n'a pas été l'apanage des activités de fabrication. Alain Chenu, dans l'ouvrage Collectif « le Monde du travail » a décrit de manière concrète comment les méthodes taylorienne et fordisme ont été mises en œuvre, dans les années 50 dans les services du Trésor.

Voir *Le Monde du travail – Editions la Découverte – 1998 - Le bureau, espace social, espace technique – pp 112 sqq-*

Le taylorisme et le fordisme ont exercé une forte fascination en Europe, comme d'ailleurs, après 1917, en URSS. Nous avons rappelé que Raoul Dautry, qui sera à la Libération le premier ministre en charge avait visité avant la seconde guerre mondiale les entreprises américaines qui commençaient de mettre en œuvre ces nouveaux modes de production. Dans sa fonction de ministre, il considérait qu'il fallait importer ces techniques dans les entreprises du bâtiment considérées comme archaïques.

Voir Gaspe N° 21 – Le MRU Trois ministres 1944 -1947

La période de la Libération aux années '70 sera appelée les "Trente Glorieuses".

L'introduction des méthodes fordistes et tayloristes dans la construction

"Constatant que les objets les plus industrialisés, qu'ils roulent, qu'ils volent ou qu'ils soient statiques, sont les plus renouvelés et en progrès constant de toutes qualités, même de prix. La seule industrie qui ne marche pas est celle du bâtiment (...). "Il est question de plus en plus d'industrialiser le bâtiment. Seule l'industrie atteindra la production de grande diffusion, qui rattrapera le retard, et autorisera le renouvellement. La question, le souci se posent : que sera l'architecture forcément dynamique qui à grande cadence sortira des usines nouvelles et spécialisées." Tirer parti des techniques de façonnage les plus avancées d'une part, des nouveaux matériaux d'autre part, pour imaginer une nouvelle architecture de vérité adaptée à l'économie actuelle.

"Finalement faire un apport et participer à la création du cadre de vie de l'homme de l'ère machiniste, et prévoir son adaptation rapide à l'évolution dans le temps. (...)

"Maxéville était une usine pilote (1944)

Dans les ateliers, les architectes, ouvriers et contremaîtres étaient associés. A Maxéville, c'est dans l'usine même qu'étaient accueillis les architectes pour le travail commun. (...)

1944

Dès la Libération, Raoul Dautry, le ministre de la Reconstruction, séduit par les techniques des Ateliers de Nancy, commande 800 maisons pour les sinistrés de la Lorraine et des Vosges. Ces habitations bénéficiaient de tout l'acquis technique.

Chaque équipe de montage, composée de quatre spécialistes, quittait l'usine tôt le matin avec un camion chargé des éléments d'une maison complète. Le soir, ils étaient de retour, travail terminé et maison occupée.

Les Ateliers de Nancy se déplacèrent alors à Maxéville.

Une véritable industrie se précisait ; tant pour les meubles que pour les constructions. L'activité était intense et conjointe à des recherches pratiques permanentes concernant l'architecture industrialisée.

1945-1946

Une usine pour la fabrication de maisons en acier entier grande série est installée en Sarre, dans les aciéries de Dillingen. Les habitations étaient livrées totalement équipées. Désaveu de la maison en acier.

1947

Développement des bâtiments industrialisés. Construction d'habitations pour les chantiers nomades des réalisateurs de barrages EDF sur le Rhin, comportant les bureaux administratifs, les logements et l'hôpital.

1948

A Noisy le Sec, dans le Centre d'expérimentation du MRU, une habitation très évoluée est présentée. Plusieurs exemplaires ont été construits, dont l'un devint le bureau d'études de la firme Bindschedler, qui fit construire de grands bureaux selon la technique de Prouvé.

Source : Une architecture par l'industrie - Jean Prouvé - expériences et réalisations -1923-1968

Point de vue de Le Corbusier

Jean Prouvé représente d'une manière singulièrement éloquente le type du constructeur -échelon social- mais qui n'est pas encore accepté par la loi, mais qui est réclamé par l'époque que nous vivons. Je veux dire par là que Jean Prouvé est indissociablement architecte et constructeur, car tout ce qu'il touche et conçoit prend immédiatement une élégante forme plastique tout en réalisant brillamment les solutions de résistance et de mise en fabrication. Son œuvre de l'après-guerre offre des témoignages décisifs".

Le taylorisme, le fordisme, le keynésianisme, le corbuséisme ...

On trouvera ci-après, sur ce thème, des extraits d'un article de François Ascher

"L'urbanisme moderne définissait et dessinait les grandes lignes d'un projet de ville à long terme – sous la forme de schémas directeurs par exemple - puis on en déduisait un plan d'urbanisme pour faire entrer les réalités à venir dans un cadre prédéfini (...). L'urbanisme moderne définissait les moyens de réaliser le projet de ville par des règles simples et aussi durables que possible : zonage, densités, hauteurs. Les règles étaient de nature exigentielle (...)"

"L'urbanisme moderne, très marqué par la pensée taylorienne et fordienne, cherchait la performance dans la spécialisation et la simplification des fonctions urbaines et leur affectation à des espaces dédiés (...). L'urbanisme moderne privilégiait les réponses permanentes, collectives et assez homogènes aux besoins et demandes d'habitat, d'urbanisme, de transport, de loisirs. La production de masse répétitive dans ces domaines permettait d'amortir des équipements fixes coûteux. (...)"

"L'urbanisme moderne a développé la ville sur la base d'un partage dominant attribuant au public la responsabilité des espaces extérieurs, des grandes infrastructures, et des équipements collectifs au privé, des superstructures (...)."

"L'urbanisme moderne s'est construit sur des conceptions substantielles de l'intérêt général. Il faut entendre par là que les régulations collectives, les plans avec leurs obligations et leurs interdictions, les réalisations publiques, les exceptions au droit d'user librement de sa propriété (servitudes, expropriations, étaient justifiées par un intérêt collectif supérieur aux intérêts individuels (...)."

"L'urbanisme moderne s'efforçait de trouver des solutions aux divers problèmes urbains, techniques, spatiaux, sociaux, économiques. Il définissait les régulations indispensables au fonctionnement et aux développements spatiaux. Il organisait la ville, les transports, le logement social. (...)."

"L'urbanisme moderne nécessitait un gouvernement des villes ferme, décidé et nécessitait également de disposer de pouvoirs forts pour être capable non seulement d'imposer et de faire respecter des règles, mais également d'animer le changement, de mettre en œuvre des projets de type nouveau, de forcer à des évolutions. Mais cette autorité s'appuyait aussi sur des relais locaux de toutes sortes : l'école, le commerce local (...)."

"L'urbanisme moderne s'est attaché à concevoir la ville dans sa totalité. Ses diverses variantes ont certes accordé des places différentes au patrimoine, au site, au paysage ; mais toutes ont eu tendance à proposer une réponse par problème, par fonction (...)."

Source : Article Paru dans Le Monde – 18-4-2000

L'auteur

François ASCHER est professeur à l'Institut d'urbanisme (Université Paris VIII). Il est président du conseil scientifique de l'action concertée "Initiative ville" (Ministère de l'Éducation, Ministère de la Recherche). Il est conseiller scientifique au Plan Urbanisme, Construction et Architecture (Ministère de l'Équipement).

Quelques ouvrages de François ASCHER

- "Métapolis, ou l'avenir des villes" mai 1995
- "Les débats sur la ville" mars 2002
- "La société hypermoderne" avril 2005
- "Nouveaux principes de l'urbanisme" avril 2004

Point 4

Les Ministres de la Reconstruction et de l'Urbanisme

Les communistes sont évincés du gouvernement le 4 mai 1947. Succèderont à Charles Tillon qui avait en charge le MRU à ce moment :

- Jean Letourneau : 9 mai 1947 - novembre 1947
- René Coty : 24 novembre 1947 - 7 septembre 1948
- Eugène Claudius Petit : 11 septembre 1948 - 23 décembre 1952. Il sera remplacé (8 janvier 1953 – 21 mai 1953 par Pierre Courant).

Jean Letourneau (1907 Paris 1986)

Licencié en droit de l'Université de Paris. Il adhère en 1933 au Parti démocrate populaire dont il sera, en 1938, membre du comité directeur. En 1943, il est dans la clandestinité. C'est un proche de Georges Bidault, président du Conseil national de la Résistance. En 1944, il est directeur de la presse au ministère de l'Information. Membre du comité directeur du Mouvement républicain populaire dès sa création, il est député de la Sarthe aux Deux Assemblées constituantes puis est élu, le 10 novembre 1946, député de la Sarthe à l'Assemblée nationale où il siégera jusqu'en 1956.

Il a une longue carrière dans un grand nombre de gouvernements de 1946 à 1953 ainsi qu'une carrière de parlementaire :

Ministre des PTT du gouvernement Félix Gouin (du 26 janvier au 24 juin 1946). Ministre des PTT du gouvernement Georges Bidault (du 24 juin au 16 décembre 1946). Ministre du Commerce du gouvernement Paul Ramadier (du 22 janvier au 11 août 1947)

Notons, plus particulièrement ses fonctions au MRU :

Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme du gouvernement Paul Ramadier (du 9 mai au 22 octobre 1947).

Secrétaire d'État à la Reconstruction et à l'Urbanisme du gouvernement Paul Ramadier (du 31 octobre au 24 novembre 1947).

Ministre de la France d'Outre-mer du gouvernement Georges Bidault (du 29 octobre 1949 au 2 juillet 1950). Ministre d'État chargé de l'Information du gouvernement Henri Queuille (du 2 au 12 juillet 1950).

Ministre d'État chargé des Relations avec les États associés du gouvernement René Pleven (du 12 juillet 1950 au 10 mars 1951). Ministre d'État chargé des Relations avec les États associés du gouvernement Henri Queuille (du 10 mars au 11 août 1951). Ministre d'État du gouvernement René Pleven (du 11 août 1951 au 20 janvier 1952). Ministre d'État chargé des Relations avec les États associés du gouvernement Edgar Faure (du 20 janvier au 8 mars 1952). Ministre d'État chargé des Relations avec les États associés du gouvernement Antoine Pinay (du 8 mars 1952 au 8 janvier 1953). Ministre des Relations avec les États associés du gouvernement René Mayer (du 8 mars au 28 juin 1953).

Après la mort du général Jean de Lattre de Tassigny en janvier 1952, il cumule son portefeuille de ministre chargé des États associés avec le poste de Haut-Commissaire en Indochine.

Il a été maire de Chevillé (1953 à 1963) et membre de l'Assemblée de l'Union Française (1956 à 1958) puis s'est consacré à une activité dans diverses entreprises.

NDLR : voir notes pages 18 et suivantes

Les Ministres de la Reconstruction et de l'Urbanisme (Suite)**René Coty**

(20 mars 1882- 22 novembre 1962)

Avocat au barreau du Havre en 1902, il professe des idées radical-socialistes. Il est élu conseiller général de la Seine Inférieure en 1913, puis engagé volontaire et fait toute la guerre (1914-1918). Il est élu député radical-socialiste au Havre en 1923. Il est sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur du 13 au 23 décembre 1930. Élu sénateur en 1935, en désaccord avec le Front populaire, il bascule vers la droite et, en 1940, vote les pleins pouvoirs à Pétain, mais refuse d'être maire du Havre. Inéligible à la Libération, il sera pourtant réhabilité en 1945. Membre des deux Assemblées Constituantes, il préside le groupe des Républicains Indépendants à l'Assemblée nationale lors de la seconde Assemblée Constituante.

René Coty est ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme dans le gouvernement Schuman (24 novembre 1947-26 juillet 1948) et dans le gouvernement André Marie (26 juillet- 5 septembre 1948) et à nouveau dans un gouvernement Robert Schuman (5 septembre 1948-11 septembre 1948).

Vice-président du Conseil de la République (nous disons aujourd'hui Sénat), il sera élu Président de la République le 16 septembre 1954 après 13 tours de scrutin ! La crise politique caractérisée par une instabilité ministérielle chronique devient crise institutionnelle avec l'enlisement de la IV^e République dans la guerre d'Algérie. Des complots fomentés par diverses officines se réclamant du gaullisme et la dissidence d'une partie de l'armée réprimant en Algérie l'insurrection nationale le conduisent à faire appel au Général de Gaulle pour former le dernier gouvernement de la IV^e République. Il meurt au Havre en 1962.

Claudius Petit

(Angers 1907-Paris 1989)

Fils de cheminot, il devient ébéniste, puis professeur de dessin. Il entre dans la Résistance et participe au Comité de direction de Franc Tireur. En 1943, c'est un des membres fondateurs du CNR ou il représente les MUR (Mouvements Unis de Résistance). Il sera fait compagnon de la Libération. Il sera élu député à la première et seconde Assemblée Constituante puis à l'Assemblée nationale de 1946 à 1955 sous l'étiquette UDSR dont il a été un des fondateurs. Il se rapproche des gaullistes après 1958 puis du Centre droit.

Nommé ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme le 11 septembre 1948, il conservera ce poste jusqu'au 7 janvier 1953, dans les ministères Henri Queuille, Georges Bidault, René Pleven. On voit qu'il est un élément relativement stable dans l'instabilité gouvernementale !

Ministre du Travail et la Sécurité sociale du 19 juin au 3 septembre 1954 et du 14 août au 3 septembre 1954 ministre par intérim du logement, dans un gouvernement Mendès France, il démissionne après le rejet de la CED. Député sous diverses étiquettes centristes de 1958 à 1962, puis de 1967 à 1968 il sera vice-président de l'Assemblée Nationale en 1969. Il exercera diverses fonctions dans des organismes dédiés au logement.

Pour un plan national d'aménagement du territoire

Gaspe 29

La genèse de l'Aménagement du territoire

NATIONAL D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

COMMUNICATION

DU MINISTRE DE LA RECONSTRUCTION
ET DE L'URBANISME

AU CONSEIL DES MINISTRES

PARIS

FEVRIER 1950

Sommaire de la communication du ministre

- **Introduction**
- **I - Les raisons d'aménagement d'un plan national d'aménagement**
- **II - Les grands objectifs d'aménagement du plan national**

1-Les maux

Les inégalités de peuplement;
Autres aspects du désordre français;
Les empiètement sur le territoire agricole.

2-Les remèdes

La déconcentration;
L'industrialisation sur un plan décentralisé;
La rénovation de l'agriculture;
L'équipement touristique;
L'organisation culturelle.

- **III - Les méthodes et les moyens**

1-Les méthodes

L'inventaire du territoire;
Les programmes d'équipement;
Programme de logements.

2-Les moyens

- **Conclusion**

Introduction

La renaissance de la France commande d'une part, une politique du logement [1] à laquelle de plus en plus les pouvoirs publics et l'opinion accordent l'attention qu'elle mérite, d'autre part, une politique d'équipement [2] destinée à mettre à la disposition des producteurs les moyens mécaniques et l'énergie indispensables.

Au moment où des mesures législatives et financières et l'appel à la confiance du Pays doivent rendre possible la construction de 240.000 logements par an [3], on peut se demander si les pouvoirs publics ont en main les moyens de réaliser de la façon la plus rationnelle une telle politique. Les organismes publics ou privés, animés de la meilleure volonté, lancent des programmes de logements sans que des indications sérieuses leur permettent de savoir si ces créations correspondent à la meilleure utilité économique et humaine. Or, si un certain empirisme peut la rigueur présider à la construction de quelques milliers d'habitations, il n'en va pas de même lorsqu'il s'agit d'une politique de logement d'une ampleur telle que celle qui est envisagée aujourd'hui.

Il ne suffit pas, en effet, de multiplier le nombre des logements et d'améliorer leur qualité; il faut encore que ces logements soient édifiés aux emplacements les plus favorables, tant pour le bon rendement des activités productrices que pour le bien-être et l'épanouissement des individus. Ils doivent être disposés en relation avec les lieux de travail et les centres culturels, les espaces libres et les voies de circulation, de telle sorte que les fonctions qui caractérisent tout établissement humain, habitations, travail, échanges, éducation et loisirs, s'exercent en parfaite harmonie [4].

Quand par ailleurs, le Plan Monnet, analysant certains aspects de la décadence française, a prévu un équipement destiné à développer de nouvelles sources d'énergie, afin d'atténuer dans l'avenir le déficit de la balance commerciale et d'élever le niveau de vie de la Nation, il a souvent négligé de rechercher les conditions d'une bonne localisation des industries et des activités économiques et il risque ainsi d'accroître le mal dont nous souffrons en contribuant à développer à une cadence accélérée l'industrialisation excessive de certaines régions et la désertion de certaines autres.

Pendant la première phase d'exécution du plan de modernisation et d'équipement, une telle lacune était naturelle. Devant l'obligation impérieuse faite au Pays d'augmenter sa production dans les délais les plus rapides pour assurer son indépendance économique avant 1952, il fallait bien améliorer et renforcer les installations existantes là où elles se trouvaient. Mais les premiers objectifs du Plan étant aujourd'hui pratiquement atteints, il est permis de se demander si la conception et l'application de ce Plan ne doivent pas désormais être menées de pair avec des préoccupations nouvelles. Un niveau de vie élevé ne suffit pas à apporter le vrai bien-être et à satisfaire toutes les aspirations de l'homme. A quoi bon un équipement économique puissant et même un équipement social perfectionné, si la santé physique et morale d'une grande partie des habitants s'étiole dans un cadre de vie médiocre?

Il faut noter en outre que, si l'on accorde aux créateurs d'installations nouvelles les puissants moyens du Plan de modernisation et d'équipement en leur laissant toute liberté d'installer où bon leur semble, on encourt le risque d'un désordre encore plus marqué qu'au cours du 19^{ème} siècle [5], où, dans un régime entièrement libéral,

le jeu de la libre concurrence évitait que de grossières erreurs d'implantations ne fussent commises, tout au moins au point de vue économique.

Si même on fait abstraction des raisons impérieuses que pourrait invoquer la Défense Nationale pour s'opposer au développement excessif d'agglomérations urbaines, et en se plaçant au seul point de vue du développement harmonieux d'une économie, le moment est venu où il convient de se demander si la préoccupation de la vie de l'homme et de ses meilleures conditions de bien-être et de confort dans le cadre qui lui est donné ne doit pas passer au premier plan. En effet, la situation actuelle atteint l'homme dans sa santé, ses facultés de loisirs et de travail, bref dans sa dignité, par l'acceptation forcée d'une médiocrité sans contre-partie.

Telles sont les préoccupations auxquelles répond une politique d'aménagement du Territoire.

L'Aménagement du Territoire ne doit pas être confondu avec les problèmes auxquels, cependant, il n'est pas étranger. Ce n'est pas un plan de production et d'équipement, comme l'est par exemple le Plan Monnet, tendant à prévoir le total des grands produits qui peuvent être fournis par les entreprises nationales. C'est également autre chose et plus que l'Urbanisme au sens déjà traditionnel du mot; c'est-à-dire autre chose qu'une collection, qu'une série de plans détaillés d'aménagement et d'extension des agglomérations, avec l'indication des rues, des squares, des espaces libres, des quartiers résidentiels ou industriels, etc...

L'Aménagement du Territoire se distingue du plan de production et d'équipement par le fait qu'il ne concerne pas tant des problèmes de production que, ainsi qu'on va le voir, des problèmes de répartition et de meilleure utilisation du terrain. Il déborde des plans d'urbanisme parce qu'il pose les problèmes non pas dans le cadre des villes et des agglomérations, mais dans le cadre des régions et du Territoire National tout entier.

En gros, l'Aménagement du Territoire, c'est la recherche dans le cadre géographique de la France, d'une meilleure répartition des hommes, en fonction des ressources naturelles et des activités économiques. [6]

Cette recherche est faite dans la constante préoccupation de donner aux hommes de meilleures conditions d'habitat, de travail, de plus grandes facilités de loisirs et de culture. Cette recherche n'est donc pas faite à des fins strictement économiques, mais bien davantage pour le bien-être, et l'épanouissement de la population.

I - Les raisons d'un plan d'aménagement national

Pour atteindre les fins de l'Aménagement du Territoire, notre Pays dispose d'une législation d'urbanisme qui, malgré ses imperfections et ses lacunes, permet de résoudre avec une certaine efficacité les problèmes d'aménagement dont la dimension et les répercussions n'excèdent pas la taille d'une commune ou d'un groupement de communes.

Les principes d'un aménagement fonctionnel ont été définis, pour les villes et les villages, par la législation de 1919, puis étendus aux régions en 1935. La loi d'urbanisme de 1943 codifie les textes antérieurs sans élargir leur objet et sans apporter d'innovation marquante bien qu'elle constitue un Comité National d'Urbanisme ayant compétence pour se prononcer sur les questions d'Aménagement National, elle ne contient aucune indication positive à ce sujet, et traite uniquement des projets communaux et régionaux ainsi que des lotissements.

Cependant, Il est bien évident que les phénomènes économiques et démographiques, avec leurs conséquences sur l'équipement immobilier et la structure foncière, ne peuvent plus être contenus dans le cadre trop étroit de la commune et même de la région, telle que l'entend la loi d'urbanisme, c'est-à-dire un simple groupement de communes liées par une similitude d'intérêts.

L'économie de notre temps est caractérisée par la dimension toujours croissante des installations d'équipement et par des facilités de transport qui effacent les distances, en sorte que la création d'un équipement de quelque importance, qu'il s'agisse d'une grande usine, d'un barrage, d'une installation portuaire, retentit dans un rayon considérable et affecte les facteurs de l'aménagement des régions extrêmement éloignées.

Ainsi, la création d'une raffinerie d'hydrocarbure sur les bords de l'Étang de Berre intéresse par ses répercussions l'aménagement de Donges ou de Pauillac. Le gaz naturel de Saint-Gaudens, transporté par feeder jusqu'à Tarbes et à Bordeaux, peut donner lieu à des localisations industrielles nouvelles dans tout le Sud-Ouest. La construction de la centrale de Donzère-Mondragon n'a pas seulement pour objet de produire annuellement près de 2 milliards de kilowatts-heure elle intéresse toute la navigation sur le Rhône et la mise en valeur par l'irrigation d'une vaste région. Lorsque les techniciens de la Préfecture de la Seine se préoccupent de l'alimentation en eau de Paris, ils ont à se pencher sur le dilemme captation des eaux du Val de Loire ou aménagement du bassin de la Seine.

La création d'équipements de vastes dimensions entraîne de véritables transferts de population et, par suite, des modifications profondes dans la répartition de l'habitat. C'est Renault ou Citroën attirant à Paris et dans sa banlieue des dizaines de milliers de familles, ce qui implique, en contre-partie, la désertion d'ateliers et de fermes dans de lointaines provinces c'est Michelin retenant à Clermont-Ferrand le quart, peut-être, de la population de cette ville.

Ce sont, pour prendre un exemple contemporain, les Houillères de l'Est, et leurs annexes, comme la Centrale de Carling, agrémentant une telle masse de travailleurs que les cités ouvrières se multiplient dans cette région à une cadence accélérée, et que de vastes parcelles de la forêt de Saint-Avold doivent être déboisées pour y construire des logements.

Il est bien évident que la répartition, à travers le territoire national, des équipements essentiels du pays et des troupes d'habitations qui en sont souvent le complément, ne peut être laissée au gré d'initiatives dispersées [7], sans autre précaution que d'observer les règles de l'urbanisme communal ou régional, sous peine d'engendrer un désordre profond, d'autant plus désastreux qu'il s'inscrirait sur le sol en signes durables, sous les espèces de la pierre, du fer et du béton.

Il est certain qu'une partie de ces équipements fait déjà l'objet d'une planification à l'échelon national que le département des Travaux Publics, par exemple, n'a pris la décision d'augmenter la capacité du port de pêche de Boulogne pour doubler sa production d'avant-guerre, qu'après avoir étudié sa situation par rapport à celle de l'ensemble des ports de pêche français, et même de ceux de l'Europe Occidentale ; que les services d'Électricité de France édifient leurs centrales hydrauliques et thermiques de façon à constituer un réseau de distribution bien équilibré, desservant avec le meilleur rendement les principaux centres de consommation ; que les services de la Santé Publique ont fait établir un plan d'équipement hospitalier. Mais cette coordination se fait par secteurs verticaux, par branches d'activité, et il y a lieu de craindre que les différents services responsables, entraînés par les nécessités techniques qui leur sont propres, ne négligent celles des secteurs voisins.

Au surplus, il y a un vaste champ d'activités non planifiées dans le secteur des Industries privées, notamment, la distribution des usines sur le territoire est le résultat de contingences diverses, souvent fort étrangères aux véritables nécessités économiques c'est l'attraction d'un large marché de main-d'œuvre, ou, en sens inverse, l'attachement à sa petite patrie de l'artisan qui développe sur place sa fabrication ; c'est fréquemment le fait que l'industriel possède un terrain, ou peut se l'approprier facilement ; c'est parfois le hasard. Or, à l'échelle du monde moderne, notre pays est trop exigu et trop centralisé pour que la loi des grands nombres puisse jouer en matière de localisation industrielle, et aboutir à un équilibre satisfaisant.

Dans le secteur privé, les moyens qu'apportent les projets d'urbanisme communaux et même régionaux permettent d'imposer un ordre local mais sont impuissants à assurer une bonne répartition des activités sur le territoire national.

Citons l'exemple récent d'un projet consistant à créer, dans la région rouennaise, un grand établissement appelé à consommer d'énormes quantités de bois. L'usine serait édifiée dans la zone industrielle prévue au projet d'aménagement communal et tous les règlements de construction et d'hygiène seraient observés. Mais, la région de la Basse-Seine, qui souffre déjà d'une certaine congestion industrielle, recevrait un apport dont elle peut parfaitement se passer ; ses forêts, essentielles à la beauté de ses sites, seraient menacées, alors que dans l'est du pays de grandes régions forestières s'étendent faute d'industrie. L'ordre observé dans le cadre municipal ne ferait qu'avaliser le désordre sur le plan national.

Il est permis de conclure que notre législation d'urbanisme n'est pas à la mesure des profondes mutations qui, dans l'ordre économique, démographique et social, sont en voie de s'accomplir dans notre pays, et de bouleverser sa structure ; qu'au moment où notre économie, délivrée des carcans qui l'étouffaient pendant l'occupation, mais encore pourvue de ses instruments de direction essentiels, tend à se mettre au diapason européen et même mondial, nos méthodes d'aménagement sont au niveau de la commune, sinon de la parcelle il faut les élargir, les mettre à l'échelle des faits économiques et sociaux de notre temps. Une politique d'aménagement du territoire ne portera ses fruits que si elle est conçue et poursuivie dans le cadre de la nation tout entière [8] ; les plans d'urbanisme, communaux et régionaux, devront s'insérer dans les grandes perspectives d'un Plan d'Aménagement National.

II Les grands objectifs du plan d'aménagement national

1- Les maux

Les inégalités de peuplement.

Pour définir avec plus de précision les objectifs du Plan d'Aménagement National, il convient de faire l'inventaire du désordre qui s'est instauré peu à peu dans notre pays, faute de prévisions. L'aspect le plus frappant de ce désordre est l'extrême inégalité de peuplement d'une région à l'autre. Tout observateur un peu attentif, qui a circulé dans notre pays, a pu constater le contraste qui existe entre quelques, agglomérations urbaines et régions industrielles où la population est extrêmement concentrée, et des régions peu actives, exclusivement rurales le plus souvent, d'où la vie semble s'être retirée.

Le voyageur qui emprunte l'avion à Paris pour se diriger vers Nancy, après avoir survolé une banlieue démesurée, rencontre des pays où la densité humaine est extrêmement faible et tombe parfois à moins de 20 habitants au km, comme la Champagne et certaines parties de la Lorraine. De telles constatations pourraient être multipliées. C'est par exemple la médiocrité du peuplement et de l'activité de la France du Sud-Ouest, dès que l'on franchit le cercle de l'agglomération Toulousaine ou Bordelaise; c'est le grand vide des Alpes du Sud, immédiatement en arrière de la Côte d'Azur; c'est l'étendue quasi désertique de la Crau, à cinquante kilomètres de Marseille.

Ainsi, tout observateur un peu averti peut faire cette remarque que, contrairement à ce que l'on enseigne souvent, la France n'est pas le pays de l'équilibre. si l'on se place au point de vue démographique. Il y a, en quelques points du territoire, des nœuds de population cernés de grands espaces vides.

Cette situation comporte les plus graves inconvénients, aussi bien du point de vue économique et financier qu'au point de vue social et humain.

Sur le premier point, il convient d'observer que, dans les agglomérations surpeuplées, le coût des services publics rapporté au nombre des habitants s'accroît d'une façon sensible. Les installations collectives, de plus en plus onéreuses au fur et à mesure que se développent les voiries, écrasent les contribuables sous les charges fiscales.

Les dépenses d'assistance qu'entraîne l'entassement d'une trop nombreuse population de condition sociale modeste, souvent déracinée de la campagne, obèrent également les budgets des collectivités locales.

Si l'on ajoute qu'il est nécessaire de prévoir des transports en commun à longue distance, et que bien souvent il est impossible de récupérer sur les usagers le coût réel de ces transports, il faut ajouter à la charge avouée une charge virtuelle encore plus importante. Actuellement, en effet, aucun transport de banlieue n'est équilibré.

Des études faites aux États-Unis concluent que le coût des services publics par habitant passe par un minimum lorsque l'agglomération atteint environ 150.000 à 200.000 habitants et s'accroît très rapidement lorsque sa population dépasse le million. En France, le Service de l'Inspection Générale des Finances a entrepris, en liaison avec ceux du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, une enquête sur le coût des services municipaux dans une douzaine de villes, diverses à la fois par l'importance de leur population et par leur plus ou moins grande ancienneté; cette enquête a abouti à la conclusion qu'une partie des dépenses municipales était proportionnelle au nombre d'habitants, mais que la moitié au moins de ces dépenses passait par un minimum, par tête d'habitant, pour une population de 50.000 âmes. Ces chiffres ne doivent pas être pris trop à la lettre, parce qu'au coût des services municipaux s'ajoute celui des services publics pris en charge par l'Etat, qui varie d'une ville à l'autre, et que certains services rayonnent au delà des limites communales; ils suffisent cependant à corroborer le résultat des recherches américaines quant à l'existence d'un optimum de population relativement faible, en ce qui concerne le rendement des services publics.

Alors que l'équipement des grandes agglomérations, qu'il s'agisse des services publics ou des habitations, est constamment en retard sur les besoins, et coûte de plus en plus cher, il y a au contraire, dans les zones de dépeuplement, tout un capital inutilisé ; par exemple, des logements anciens, souvent encore très solides, qui sont désertés ou insuffisamment occupés, d'importants chemins vicinaux et ruraux, qui ne servent qu'à un faible trafic et ne peuvent être entretenus par des communautés trop peu nombreuses; l'équipement en électricité, l'approvisionnement en eau coûtent cher,

l'entretien des installations est mal assuré et, parfois, des subventions du pouvoir central, contre lesquelles s'insurge l'opinion des régions actives et peuplées, doivent venir, pour de maigres résultats, à la rescoufle des budgets locaux. Dans de nombreuses localités, l'instituteur enseigne à une demi-douzaine d'élèves dans des bâtiments édifiés jadis pour abriter plusieurs classes, et le facteur ne justifie son existence que par la distribution du journal local à quelques abonnés dispersés dans la campagne. De telles libéralités coûtent fort cher à la collectivité.

Du point de vue social et humain, les deux phénomènes opposés de concentration excessive et de dépopulation aboutissent souvent à créer, pour les habitants, des conditions de vie intenables [10]. Dans les grandes agglomérations, les lotissements, qui foisonnent sous la poussée d'une population attirée par des industries et des commerces nouveaux, s'étendent sans cesse, de plus en plus loin des centres culturels et des lieux de travail, astreignant les habitants à des déplacements abrupts qui désorganisent la vie familiale. Pour échapper à cette servitude, une partie de la population vient s'entasser dans les quartiers centraux, où les logis surpeuplés, privés d'air et de lumière parce que les constructions dévorent progressivement les espaces libres, sont des lieux de misère [11], où s'épanouissent tous les fléaux sociaux. Les zones dépeuplées, au contraire, souffrent de cette atmosphère de médiocrité et d'ennui que tout voyageur peut ressentir dans tant de villages ou de petites villes de France, d'où la vie semble s'être retirée et que, de plus en plus, les jeunes générations abandonnent. Les deux phénomènes conjuguent à l'époque présente leurs effets contraires et pourtant convergents, pour engendrer ce paradoxe d'une crise du logement extrêmement grave qui affecte les habitants des grandes villes d'un pays où, au total, de nombreuses maisons restent inhabitées.

Au point de vue démographique, c'est un lieu commun de constater que les grandes agglomérations n'offrent pas un milieu favorable à la vie familiale, et que la dénatalité y sévit avec une particulière intensité. Le mot de Napoléon au lendemain d'une bataille meurtrière: "Une nuit de Paris réparera tout cela", est depuis longtemps démenti ; un héros de Monsieur Taine constatait déjà, vers la fin du siècle dernier, que Paris serait un désert si la province ne s'obstinait à la repeupler. Mais, phénomène plus récent, la dénatalité exerce également ses ravages dans de petites villes et des villages qui, après s'être endormis dans l'inaction, paraissent avoir perdu jusqu'à la volonté de vivre.

Le déséquilibre démographique dont souffre notre pays n'affecte d'ailleurs pas seulement la quantité de la population, mais sa qualité. Il convient de mettre au passif des très grandes villes et, plus particulièrement de Paris, le drainage d'un trop grand nombre d'activités considérées comme supérieures [12], et qui correspondent aux professions libérales, aux fonctions de direction, administratives ou privées, aux fonctions purement intellectuelles (enseignement et recherche); sur les 3.000 architectes diplômés par le Gouvernement, la moitié réside à Paris; si l'on examine les résultats du concours de Polytechnique, il y a quelque vingt ans, on constate que la grande majorité des candidats admis, même lorsqu'ils proviennent de lycées parisiens où ils ont été attirés par la qualité de l'enseignement, sont d'origine provinciale: en feuilletant l'annuaire, les retrouve vingt ans après fixés pour les trois-quarts à Paris est rien moins que sûr que le pays gagne à cet écrémage des élites provinciales, dont on aurait tort de croire la source intarissable: beaucoup d'énergie intellectuelle se

perd dans une métropole trop fiévreuse, cependant que les petites villes se ferment peu à peu aux activités de l'esprit. Dans l'ordre intellectuel, comme dans l'ordre économique, le pays souffre toujours du même phénomène de congestion et de vide.

Autres aspects du désordre français.

Tel est l'aspect fondamental d'un désordre qui, sous quelqu'angle qu'on l'envisage, a son origine dans une mauvaise répartition des activités sur le territoire. Il revêt aussi d'autres formes moins voyantes. Il convient de s'inquiéter de la situation d'agglomérations importantes, comme celle de Clermont-Ferrand, vouée à une sorte de monoculture industrielle, et menacée d'une catastrophe dans le cas où l'industrie dont elle vit viendrait à péricliter; celle de Montbéliard-Sochaux, où l'activité est déjà plus diversifiée, mais où la prédominance marquée d'une industrie comporte un risque du même ordre. L'agglomération marseillaise offre l'exemple plus particulier d'une erreur d'aménagement qui est d'ordre local, mais qui ne peut guère être redressée que par des mesures d'ordre national; l'activité de Marseille comme siège d'industries de transformation risque d'être entravée parce que, dans la seconde moitié du siècle dernier, son port s'est développé dans une direction où les terrains susceptibles de recevoir les industries sont manifestement insuffisants; l'avenir de l'agglomération marseillaise se trouve donc lié à la création ou l'extension de zones industrielles autour de l'étang de Berre et du Golfe de Fos, ce qui pose sur le plan national des questions relatives à la localisation de l'industrie clé du pétrole, à l'équipement de la basse-vallée du Rhône et même à la liaison Rhône-Rhin.

Les empiétements sur le territoire agricole.

Enfin, le diagnostic des maux qu'une saine politique d'aménagement du territoire devra circonscrire serait incomplet si n'était invoqué un danger redoutable pour notre pays, et qui menace sa substance même: celui des empiétements effectués sur le territoire agricole, qui ont pris ces dernières années une ampleur inquiétante.

Il s'agit d'un danger commun à toutes les vieilles nations civilisées; des pays à très forte densité de population, comme l'Angleterre et la Hollande, en ont pris conscience et ont édicté des mesures draconiennes pour protéger les terres cultivées; notre pays, moins peuplé et mieux pourvu par la nature, a pu, jusqu'ici, ne pas s'en soucier; mais, dans la perspective d'un renouveau démographique, et d'échanges européens où son agriculture pourrait être appelée à jouer un rôle primordial, il doit se montrer plus avare de son sol. Il convient de rappeler que la création ou l'extension d'aérodromes, de casernements, de camps de prisonniers, faites sans discernement pendant l'occupation et au lendemain de la libération, a eu pour résultat de diminuer l'étendue des terres cultivées dans la proportion de 5%; sait-on que l'installation du seul terrain d'aviation de Melun-Villaroche signifie la perte annuelle de trois millions de rations de pain? perte qui aurait été évitée si l'emplacement nécessaire aux essais de l'aéronautique avait été recherché, par exemple, dans la Crau. Il serait criminel de laisser de tels empiétements se poursuivre.

Dans le même ordre d'idées, l'extension désordonnée des zones urbaines au détriment des campagnes peut être contenue par des règlements d'aménagement locaux [13], lorsqu'il s'agit de localités petites ou moyennes; mais la stérilisation de vastes zones autour de grandes agglomérations, le défrichement massif des forêts qui ceinturaient jadis Paris, nous ramènent au problème-clé des inégalités excessives de peuplement.

II-Les grand objectifs du Plan d'aménagement national

2- Les remèdes

La déconcentration.[14]

Le tableau qui vient d'être brossé indique suffisamment quel doit être le premier objectif d'une politique d'aménagement du territoire endiguer le courant qui porte toutes les forces vives du pays vers les grands centres, recréer des sources de vie dans les régions dont les ressources sont insuffisamment utilisées [15], et qui, malgré de riches possibilités, tendent à devenir désertes.

Sans doute de bons esprits ne manqueront-ils pas d'objecter que la concentration des hommes en quelques points privilégiés est un phénomène général et fatal dans l'évolution du monde, et notamment des grands peuples civilisés ; qu'elle est à la fois la cause et la conséquence du progrès, et qu'il est impossible de l'empêcher.

Un coup d'œil hors de nos frontières permet d'observer en effet, dans la plupart des Etats, des phénomènes de concentration analogues à ceux que l'on constate en France: Londres, Berlin, New-York, la Ruhr, etc... sont des exemples d'immenses agglomérations humaines que le 19^e et le 20^e siècle ont vu naître.

Mais on remarquera d'abord que ces phénomènes ne sont pas acceptés passivement dans tous les cas par les nations en cause et que l'Angleterre, les Etats-Unis, par exemple, étudient depuis

plusieurs années déjà une politique d'aménagement du territoire et de meilleure localisation des activités économiques.

L'Angleterre, notamment, a pris conscience des inconvénients et même des dangers que lui faisait courir sa structure industrielle aggravée par une concentration excessive.

En outre, le mal est surtout sensible lorsqu'il existe un déséquilibre aussi marqué que celui dont souffre la France, entre les zones trop denses et les régions dépeuplées. Les concentrations de la Ruhr, de Berlin, de la Sarre industrielle s'accompagnent au contraire d'une vitalité maintenue de presque toutes les régions rurales ou forestières de l'Allemagne ; on n'en prendra comme exemple que la Forêt Noire, où de petites Industries, des activités artisanales multiples, équilibrent l'activité forestière et l'élevage et maintiennent une densité de population suffisante qui donne à cette région un aspect vivant. De même, en Belgique, à côté des villes si animées de la Flandre et de la région industrielle et houillère du Hainaut, l'Ardenne ne fait pas trop figure d'une région déshéritée ; le tourisme l'a mise en valeur et la densité de population reste honorable. Ces exemples, qu'on pourrait multiplier, pris chez des nations civilisées, donnent à penser que ni la désertion des campagnes, ni la concentration des habitants en quelques agglomérations urbaines monstrueuses, ne sont fatales ni nécessaires au progrès technique ou intellectuel.

En ce qui concerne le progrès technique, on peut faire observer que seules les industries d'extraction et quelques industries lourdes

imposent la concentration des travailleurs en des points bien déterminés, mais que le siècle de l'électricité, de l'automobile et de l'énergie atomique, offre des possibilités de dispersion qui étaient inconnues au siècle de la houille et de la machine à vapeur. L'électricité, qui peut être installée partout, permet la dissémination des ateliers et des moteurs. Les transports automobiles, par autos, camions et auto-cars, non seulement facilitent les déplacements et, par là même, la commodité de la vie dans un cadre régional restreint, mais encore sont à l'origine de nombreuses petites activités décentralisées, telles que celles des garages et ateliers de réparations. L'énergie hydroélectrique a le plus souvent sa source dans des régions montagneuses et pauvres dont le 19^e siècle avait vu la désertion et qui peuvent être au contraire revivifiées par elle. Le tourisme est déjà bien souvent l'apanage de régions peu peuplées ou dépeuplées, où le pittoresque et les richesses artistiques d'une civilisation ancienne attirent à nouveau les hommes.

La centralisation n'est pas davantage nécessaire au progrès intellectuel et à la culture. Les plus célèbres des Universités étrangères : Oxford, Cambridge, Heidelberg, Princeton, etc..., sont installées dans des villes de médiocre importance ; les commodités de tous ordres qu'on y trouve et leur rayonnement n'en sont pas moins très grands. Il n'est pas besoin de faire un grand effort pour admettre que l'agrément et le rayonnement de Paris n'ont absolument rien gagné aux 2 ou 3 millions d'habitants qui sont venus en quelques décades peupler sa banlieue et que le Paris de quarante-huit avec son million d'habitants, ou même celui de Louis XIV, avait autant de prestige que le Paris d'aujourd'hui. Les populations qui habitent les lotissements de la banlieue parisienne ne profitent certainement pas

plus des avantages intellectuels et artistiques de Paris que le provincial le plus éloigné. Ni la science, ni la culture françaises n'ont gagné à cet accroissement de l'agglomération parisienne.

L'industrialisation sur un plan décentralisé.

La nécessité d'un aménagement décentralisé du territoire paraissant bien établie, il convient de ne pas commettre l'erreur qui consisterait, après avoir traité les problèmes d'urbanisme sous un angle trop étroit, à proposer des solutions trop ambitieuses, dont la réalisation serait rejetée à une échéance trop éloignée. Certes, un plan d'aménagement national devra viser plus loin que les projets d'aménagement communaux, dont on admet la révision normale au bout de quinze ans. Mais il faut compter avec la fragilité des prévisions humaines, avec l'évolution prodigieusement accélérée des techniques et des mœurs, qui est telle que des plans dont l'exécution s'échelonnerait sur une trop longue période ne seraient plus valables avant même d'avoir été complètement réalisés. Ainsi serait-il certainement chimérique de chercher à redistribuer systématiquement sur le territoire des industries qui ont fait dans les grands centres des investissements immobiliers considérables, et dont le transfert entraînerait des dépenses qui, si ingénieux que soient les mécanismes de financement imaginés, feraient en définitive peser sur plusieurs générations un fardeau insupportable.

C'est dans des cas relativement exceptionnels que s'offrira l'occasion de transférer des industries existantes sur de nouveaux emplacements ; dans le cas, par exemple, d'installations amorties et surannées, dont la modernisation entraînerait des frais presque égaux à ceux d'une reconstruction complète ; celui d'industries en plein essor, appelées à des extensions telles que les éléments existants ont relativement peu de valeur ; celui enfin, d'industries sinistrées non encore reconstituées.

Mais il faut bien davantage compter, pour rétablir l'équilibre français, sur le naissance d'activités nouvelles [16]. Notre pays, s'il sait se défaire des façons de penser malthusiennes dans lesquelles il s'est trop longtemps complu, sous les fausses espèces de la sagesse et de la mesure, a des possibilités d'expansion économiques et démographiques considérables.

Et, dès lors, plutôt que de « décentralisation industrielle », il vaut mieux parler d'une politique d'industrialisation sur un plan décentralisé.[17]

Il ne s'agit pas, bien entendu, de chercher à fixer des industries, sans discernement, dans toutes les villes dépeuplées, alors que certaines n'ont aucune vocation pour en recevoir, pas plus qu'il ne peut être question de repeupler certaines campagnes fondrièvement pauvres où la population était jadis nombreuse mais misérable, et où un niveau de vie suffisant ne pourrait être maintenu qu'au moyen de subventions plus ou moins déguisées. Mais il résulte d'une enquête faite par les services du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme

qu'un grand nombre de villes, petites ou moyennes, se prêtent très bien à des localisations industrielles ; on y trouve des terrains bien desservis par le rail, la route et l'eau, à proximité de sources d'énergie ou de lignes de transport de force et souvent peu éloignés de lieux de production de matières premières ; nombreuses sont celles qui favorisent des possibilités de main-d'œuvre et de logement. Certaines villes de l'Est, situées non loin des mines de fer de Lorraine et des bassins houillers de la Moselle et de la Sarre, échelonnées le long de grands axes de communication, comme Châlons-sur-Marne, Vitry-le-François, Commercy, Toul, au long de la Ligne de Paris à Strasbourg et du canal de la Marne au Rhin, offrent un excellent exemple.

L'apport d'industries nouvelles ne doit pas d'ailleurs être réservé à des villes d'importance relativement faible. Une grande cité comme Clermont-Ferrand, avec ses 100.000 habitants, vouée aujourd'hui presque uniquement à la transformation du caoutchouc, aurait un équilibre mieux assuré si de nouvelles industries y étaient implantées, ce que justifierait sa situation au centre d'une province prolifique, et au voisinage des Limagnes, stérilisées par une division excessive des propriétés mais naturellement fertiles et susceptibles d'être mises en valeur par le remembrement.

La rénovation de l'Agriculture.

L'expansion de l'industrie doit d'ailleurs aller de pair avec la rénovation de l'agriculture. L'une et l'autre ont des relations réciproques de fournisseur à client et leurs activités s'étayent mutuellement.

La région du Nord de la France, malgré un désordre dû à un mauvais aménagement sur le plan local et régional fait, à cet égard, une exception heureuse dans la trame clairsemée des provinces françaises. Dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, la proportion des ruraux par rapport à la population totale n'est respectivement que de 24% et 35%, c'est-à-dire inférieure au chiffre de 47% calculé pour l'ensemble du pays. Mais, avec une population rurale de 468.000 personnes pour le Nord et de 414.000 pour le Pas-de-Calais, ces départements sont ceux où les effectifs de ruraux sont les plus importants, et les rendements de leurs exploitations sont parmi les meilleurs de la France. Cette région est sans doute favorisée par la qualité de ses terres, mais son exemple permet d'escampter les résultats que donnerait une politique d'industrialisation sur un plan décentralisé menée de front avec un grand programme d'équipement rural et de remembrement.

L'équipement touristique.

Le tourisme doit être également un élément important de la renaissance des petites villes et des campagnes françaises. Il convient de prévoir l'équipement d'hôtels accessibles aux classes moyennes et populaires dans la presque totalité de nos provinces, toutes dignes, à un titre ou à un autre, d'être visitées. Des possibilités particulières existent à cet égard dans diverses régions qui comptent des logements disponibles, notamment dans certaines localités dépeuplées, puis détruites au cours de la guerre, où de nombreuses maisons, reconstruites sur place conformément à la volonté des propriétaires et à la législation sur les dommages de guerre, restent inhabitées. Un plateau historique comme celui du Vercors pourrait par exemple être le lieu d'un tourisme très actif.

L'Organisation Culturelle.

Mais tous les efforts entrepris pour revivifier les provinces françaises resteraient stériles si l'on cherchait seulement à développer des activités économiques, en négligeant celles de l'esprit: car si l'on a déploré la somnolence des petites villes dont l'économie se meurt, il n'y a pas, inversement, de rénovation possible dans l'ordre économique Si, parallèlement à l'industrialisation et à la mise en valeur du sol, ne sont créées des ressources intellectuelles suffisantes. Les rares essais tentés à ce jour en matière de décentralisation Industrielle ont montré la difficulté d'acclimater les "cadres" dans les villes dépourvues d'équipement culturel; et cela est vrai de l'élite des travailleurs qui veulent se perfectionner ou donner les meilleures chances à leurs enfants. Qu'on ne se méprenne pas la radio, le cinéma, peuvent être de bons véhicules de la culture. Mais nos provinces ne sauraient se contenter de recevoir passivement le rayonnement de Paris ou de capitales étrangères; Il conviendra d'y développer ou d'y créer les foyers d'une culture active. On verrait très bien une douzaine de villes bien choisies devenir le siège d'une vie intellectuelle et artistique intense, animée par des universités florissantes, auxquelles de grandes écoles pourraient venir s'agréger. Pourquoi, à l'exemple de l'école forestière, qui fonctionne depuis 120 ans à Nancy, où elle attire de nombreux élèves étrangers, l'institut agronomique n'irait-il pas s'installer à Rennes, l'Ecole Supérieure d'Electricité à Grenoble, l'Ecole de la France d'Outre-Mer à Aix-en-Provence ?

Dans ces métropoles 18 provinciales, au centre de régions pleinement mises en valeur, où les activités de l'esprit se conjuguerait avec celles d'une industrie, d'une agriculture et d'un commerce prospères, l'ouvrier et l'étudiant, l'industriel et le professeur, le commerçant et l'artiste se côtoieraient comme à Paris et, peu à peu, se formerait ce milieu humain diversifié et débordant de vie qui fait de notre capitale un creuset incomparable.

III — Les méthodes et les moyens

Un plan d'aménagement national du territoire doit être évidemment conçu sous une forme très différente de celle des plans d'aménagement communaux ou régionaux. Il faudrait beaucoup de présomption pour croire à la possibilité de délimiter à priori sur le territoire les zones où s'exerceraient les différentes activités nationales et où seraient localisés tous les équipements correspondants. Il s'agit bien moins de dresser un plan, au sens où l'entendent les urbanistes, que de définir les directives qui permettront de prendre à bon escient les décisions relatives aux opérations particulières, aux travaux d'équipement et de construction, lorsque la nécessité s'en fera sentir. Si, dans un esprit de simplification, le terme de Plan National est commode, il faut l'entendre sous les espèces d'une politique d'aménagement dans le cadre national.

Il s'agit maintenant de définir les méthodes qui permettront de donner une consistance précise aux directives du Plan et les moyens destinés à en assurer l'application.

1- Les méthodes

Dans cette perspective, il faut se garder de recourir aux méthodes d'un dirigisme autoritaire, qui ne s'assortiraient pas avec la nature, infiniment complexe et vivante, des problèmes à résoudre et seraient d'ailleurs infailliblement rejetées par le pays.

Sans doute les servitudes foncières, inséparables de toute politique d'aménagements commencent-elles à entrer dans les mœurs, avec les plans d'urbanisme. C'est que le désordre des parcelles et des bâtiments, à l'échelle du village ou de la ville, est apparent; et le public comprend l'utilité de plans qui remédient à ce désordre en simplifiant le parcellaire, en apportant l'air et la lumière aux bâties, en ménageant des voies mieux tracées. Mais le désordre profond qui a été décelé dans la répartition des équipements et des activités à l'échelle nationale se voit moins et l'opinion ferait un mauvais sort aux mesures destinées à y remédier, si celles-ci rappelaient, si peu que ce soit, le dirigisme sommaire et tyrannique, né de l'occupation et de la pénurie, dont la France a souffert ces dernières années. Aussi devra-t-on s'efforcer d'employer une méthode globale, agissant sur les causes susceptibles de favoriser un meilleur aménagement du territoire, en évitant autant que possible les interventions de détail contrariant les initiatives particulières. S'il est permis de chercher un exemple dans le domaine de l'alimentation, où le dirigisme a laissé les plus désagréables souvenirs, on se rappellera que la création de l'Office du Blé a institué un ordre plus efficace et plus supportable que la carte de pain.

L'inventaire du Territoire.

Le premier acte du Plan National consistera à dresser l'inventaire de l'état actuel du pays [19] ; il s'apparentera, sur ce point, aux plans d'aménagement communaux et régionaux dont l'établissement est toujours précédé d'une enquête, portant notamment sur la situation économique et démographique et sur l'équipement existant. A l'échelon national, une documentation abondante existe déjà chez les organismes professionnels, dans les départements ministériels et plus particulièrement à l'Institut National de la Statistique et des études économiques. Il s'agit de la rassembler, d'en extraire ce qui intéresse l'aménagement du territoire, et de l'exprimer avec des légendes et des échelles communes aux documents de diverses sources, pour que les confrontations et les synthèses soient plus aisées. Les archives des administrations publiques et des organismes professionnels doivent donc être largement ouvertes au Service chargé du Plan d'Aménagement National, qui les utilisera dans un esprit de collaboration et non de concurrence.

Les programmes d'équipement.

Une autre donnée essentielle du Plan d'Aménagement National sera fournie par les programmes d'équipement établis, ou susceptibles de l'être, dans toutes les branches d'activité sur lesquelles un organisme de direction peut avoir prise [20].

C'est évidemment dans le secteur public, en comprenant sous cette dénomination les services de l'Etat et des collectivités locales, ainsi que les concessionnaires, les Industries et les services nationalisés, qu'il est le plus facile d'établir des programmes à longue portée. Ces programmes devront être confrontés avec les conclusions qui se dégageront de l'inventaire d'état actuel du territoire; Ils devront être mis en harmonie, en évitant les contradictions, les doubles emplois et les lacunes ; ils seront modifiés, le cas échéant, même au prix de concessions d'ordre technique, de façon à concourir à une répartition géographique équilibrée des activités françaises et à la meilleure utilisation du sol. Pour prendre un exemple concret, il serait souhaitable que la capacité du pipe-line du Havre à Paris, actuellement à l'étude, n'excède pas le volume de la consommation de la région parisienne, afin que celle-ci ne devienne pas un grand centre de redistribution des produits pétroliers, et que, dans le même ordre d'idées, la construction de nouvelles centrales thermiques ou gazières n'y soit envisagée que sous une condition analogue. Les services publics doivent donner l'exemple de la discipline; il est impossible de laisser chacun s'isoler dans sa technique propre, serait-ce pour y réaliser des prodiges.

Une discipline analogue pourra être appliquée aux investissements privés auxquels l'Etat s'intéresse sous la forme d'un apport ou d'un contrôle financier. La mise en ordre du secteur public ou contrôlé aura des conséquences favorables sur la géographie du secteur purement privé, auquel il fournit les équipements collectifs et l'énergie.

Programme de logements.

Parmi les possibilités d'action susceptibles d'être utilisées, il en est une particulièrement importante, qui a trait à l'habitation. Tant que la propriété bâtie n'aura pas une rentabilité égale à celle d'autres investissements offrant le même degré de sécurité, on ne construira guère sans le concours de l'État, que ce soit par l'entremise d'offices publics, de sociétés d'habitations ou de sociétés de crédit immobilier, ou avec le bénéfice de primes à la construction. Ces encouragements devront être réservés aux logements édifiés dans le cadre d'un programme général, établi pour l'ensemble du territoire et périodiquement révisé en tenant compte des besoins constatés ainsi que des probabilités d'industrialisation décentralisée et de rénovation rurale ; on sera bien inspiré en favorisant la construction de logements là où ils sont le plus nécessaires dans cette dernière perspective, et pas nécessairement là où les demandes s'expriment le plus bruyamment ; par exemple, dans la région parisienne s'il semble encore opportun d'augmenter le nombre des logements, il s'agit surtout d'en améliorer la qualité, et de donner la priorité aux constructions prévues en remplacement d'immeubles vétustes ou irrémédiablement insalubres.

III — Les méthodes et les moyens (Suite)

1. Les moyens

Il est inutile de s'étendre sur les moyens à employer pour réaliser les fins de l'aménagement du territoire dans le secteur public c'est affaire de coordination, de bonne entente entre les administrations et d'autorité gouvernementale.

Dans le secteur privé, indépendamment de l'action indirecte exercée par le biais des équipements publics qui le desservent, quelques pouvoirs sont nécessaires. C'est, par exemple, la possibilité de refuser le permis de construire ainsi que l'autorisation de lotir ou d'édifier des groupes d'habitations, pour des raisons tenant aux nécessités de l'aménagement national; actuellement, en effet, comme on l'a déjà signalé, un refus ne peut être opposé qu'en cas de non observation des règles d'urbanisme, au sens le plus étroit du mot.

Mais, bien entendu, cette arme ne serait utilisée qu'avec circonspection. A ce genre de contrainte, devront être préférées des mesures positives, consistant à procurer aux industriels ou aux constructeurs de groupes d'habitations, des emplacements géographiquement bien situés, en les soustrayant aux exigences de vendeurs enclins à la spéculation; il convient d'élargir, à cet effet, la notion d'intérêt public et de permettre à l'État et aux collectivités locales de procéder à des expropriations, suivies de rétrocession aux organismes privés ou aux particuliers dont les projets peuvent contribuer à la prospérité générale. Un projet de loi, établi dans ce sens, a été soumis aux départements ministériels intéressés ; il est souhaitable qu'il aboutisse rapidement.

Une politique d'aménagement national implique en outre un mécanisme financier pour suppléer à l'insuffisance des moyens de trésorerie dont peuvent disposer les particuliers appelés à participer à l'exécution du plan, ainsi que les collectivités locales et les services publics eux-mêmes, lorsqu'ils ont à entreprendre les opérations dont la rentabilité n'est pas immédiate.

Par exemple, la localisation d'une industrie sur un emplacement choisi dans le cadre du plan d'aménagement national peut être subordonnée à la création d'une zone industrielle convenablement équipée (desserte viaire, voie-mère d'embranchement, réseaux d'adduction d'eau, d'assainissement et d'électricité); une opération de ce genre est en cours avec un plein succès à Orléans, mais elle n'a été possible que conjointement avec la reconstruction d'industries sinistrées; dans le cas général, un organisme public devrait faire l'avance des frais d'équipement de telles zones, frais qui seraient ensuite récupérés avec bénéfice sur les industriels appelés à s'y installer.

Une des fins du Plan National sera également de favoriser la création d'équipements qui précèderont et engendreront un phénomène démographique au lieu d'en être la conséquence, qui auront pour objet d'attirer la population dans des régions à mettre en valeur et non de répondre à des besoins constatés là où ils se manifestent; ce sera, par exemple, le cas des logements à construire pour les travailleurs de nouvelles zones industrielles en passe d'être aménagées. On sera amené à engager des dépenses dont les bénéficiaires seront des contribuables futurs. Les avances d'un organisme public seront encore nécessaires.

C'est à de telles fins que répondrait l'institution fort souhaitable d'une Caisse d'Aménagement du Territoire, dont les bénéfices permettraient en outre de subventionner quelques transferts d'industries mal situées. Une solution limitée, mais immédiate, consisterait à élargir les attributions ainsi que l'assiette des ressources de la Caisse de Compensation pour la décentralisation de l'industrie aéronautique,

créée par un décret du 6 août 1932, en application de l'article 105 de la Loi de Finances du 31 mars 1931, et aujourd'hui mise en sommeil. L'action de cette caisse pourrait, sans extrapolation excessive, être étendue à l'ensemble des industries qui intéressent la Défense Nationale ; celles-ci constituent un secteur-clé qui occupe une nombreuse main-d'œuvre et fournit une base à l'activité des principales zones industrielles ; il est certain qu'une meilleure localisation de ces industries retentirait heureusement sur l'équilibre du pays.

Enfin, des mesures d'ordre très général, d'une efficacité discrète mais certaine, pourraient contribuer à améliorer cet équilibre; elles consisteraient notamment en aménagements des salaires et des tarifs de transport, en exonération fiscale accordée aux entreprises qui se déplaceraient des zones congestionnées vers les régions à repeupler. Ces mesures demandent une étude approfondie.

Conclusion

La mise en oeuvre d'une politique d'aménagement national, pour ambitieuse qu'elle puisse paraître, est la condition nécessaire d'une remise en ordre et d'un redressement durable du Pays. Elle suppose non seulement l'effort soutenu et cohérent des administrations et des organismes responsables, mais aussi le concours actif d'une opinion convenablement informée.

Aussi, à côté du Comité National d'Urbanisme, réorganisé et comprenant désormais deux sections, celle des Projets d'Aménagement et celle de l'Aménagement National, sera créée une Commission Centrale d'Etudes pour le Plan National, où seront appelées des personnalités hautement représentatives des activités françaises.

L'Action du Comité National d'Urbanisme et de la Commission Centrale s'appuiera sur celle des Commissions d'études régionales où siégeront des géographes, des industriels, des spécialistes de l'agriculture, des économistes, des médecins, en bref des personnalités extrêmement diverses, choisies en raison de leurs capacités, de leur autorité et de l'intérêt qu'elles portent aux problèmes de l'aménagement du territoire, en écartant les "notables" dont l'activité est trop dispersée pour être véritablement efficace.

Ces Commissions régionales auront des échanges constants avec le Comité National, la Commission Centrale et avec les services chargés de l'Aménagement du Territoire à l'échelon central car, s'il est difficile de définir de telle ou telle ville de province les meilleures conditions d'un aménagement régional, sans être informé des lignes

directrices à suivre, inversement il n'est pas possible de saisir de Paris toute la complexité des problèmes français. Il sera nécessaire de procéder à une constante accommodation d'une vision à l'autre.

Nous avons dit plus haut qu'une politique d'Aménagement du Territoire, se plaçant sur le plan des hommes et faisant jouer l'idée d'implantation et de répartition, est autre chose qu'un plan de production et d'équipement dont l'objectif est quantitatif et d'ordre économique. Nous observerons, en terminant, qu'elle n'écarte pas néanmoins complètement les problèmes du nombre, de la quantité, de la production.

En effet, on peut affirmer que, dans la France d'aujourd'hui il n'y a pas réellement de régions surpeuplées en soi ; il n'y a que des régions surpeuplées par rapport à d'autres qui ne le sont pas assez. Il y a déséquilibre. Les études les plus sérieuses ont montré que le Territoire français pourrait sans inconvénient, mais au contraire pour le grand profit de l'activité économique, du bon état des finances publiques, du niveau de vie général, porter une population de 60 millions d'habitants. il ne s'agit donc pas tellement de dépeupler ce qui est surpeuplé que de revivifier ce qui à côté meurt ou végète, il faut équilibrer par «des plus» et non par «des moins». La renaissance d'une région dépeuplée, la mise en valeur au point de vue industriel d'une région purement rurale ne correspondra pas seulement à la déconcentration industrielle et démographique d'une région surpeuplée ; mais elle doit augmenter le total des ressources nationales.

Ainsi, en définitive, l'Aménagement du Territoire renforce et complète le Plan Monnet. En poursuivant un but différent, qui est social et humain, il concourt lui aussi à l'amélioration du niveau économique de la France. La justification des sacrifices imposés au pays pour son équipement est dans la mise à la disposition du grand nombre des richesses ainsi produites. Les deux problèmes de la qualité de la vie française et de la quantité des richesses produites par la France sont étroitement liées.

Pourquoi serions-nous moins hardis que les Français du siècle dernier, qui n'ont pas reculé devant des problèmes d'aménagement gigantesques pour leur époque, tels Brémontier et Chambrelent, créateurs de la forêt landaise, ou Demontzey, à qui revient le mérite de vastes reboisements dans la Haute Provence et d'innombrables barrages au long de ses torrents? Sans doute, ces œuvres sont-elles imparfaites, pour avoir été conçues sous l'angle d'une technique trop spécialisée, et parce que les deux régions dont il s'agit ont été mises en valeur par le moyen à peu près unique de l'afforestation. On n'ignore pas quels désastres ont été la conséquence de la monoculture landaise on sait moins que l'œuvre de Demontzey est compromise parce que, faute d'avoir retenu dans les montagnes de Provence une population suffisante, on ne dispose pas de la main-d'œuvre indispensable pour entretenir les boisements artificiels qui y ont été créés.

Dans la mise en valeur de nos régions dépeuplées, les erreurs de cet ordre devront être évitées ; Il conviendra de recourir aux moyens les plus variés, de régénérer les sources d'activité les plus diverses, pour instaurer un équilibre durable. Le secteur de la Basse-vallée du Rhône et de la Durance offrirait un champ magnifique à une expérience de cette sorte ; la Compagnie Nationale du Rhône, dont le Président était salué en 1937 par le Président Roosevelt comme le père de la pensée qui avait inspiré la création de la Tennessee Valley Authority, pourrait y prendre une part prépondérante. Le mot de Plan évoque trop souvent des conceptions abstraites et sans lendemain, Il serait heureux que le Plan National entrât de plain-pied dans le concret.

Source: Centre de documentation de l'urbanisme (CDU)

Notes sur le Point 5

[1] une politique du logement

La politique du logement est identifiée en tant que telle ; une certaine ambiguïté, dénoncée par le Journal de la CGT du MRU a perduré : le MRU étant Ministère de la Reconstruction, quel serait son avenir et, d'autre part, une politique de la construction serait-elle menée ?

[2] une politique d'équipement

Le Ministre considère qu'une politique d'équipement est nécessaire ; il lui assigne notamment l'industrie lourde et la production d'électricité.

[3] la construction de 240 000 logements par an

On a souvent retenu ce chiffrage de 240 000 logements par an ; le Ministre fixe évidemment cet objectif, mais dans un plan national d'aménagement.

[4] les fonctions qui caractérisent tout établissement humain, habitations, travail, échanges, éducation et loisirs

C'est à partir des fonctions ainsi définies pour le territoire que le Ministre conçoit l'organisation de l'espace ; le logement n'est qu'un élément d'une politique globale. On verra, même avec la création du Ministère de l'Équipement en 1966 qu'il sera difficile de penser de manière globale architecture, urbanisme, logement, routes ...

[5] si l'on accorde aux créateurs d'installations nouvelles les puissants moyens du Plan de modernisation et d'équipement en leur laissant toute liberté de s'installer où bon leur semble (...)

Par cette déclaration, Cladius Petit définit une politique de régulation : les acteurs économiques ne peuvent, selon le Ministre s'installer où bon leur semble : les principes d'une politique de régulation sont posés. Le Ministre considère qu'à l'âge d'or du capitalisme, le libre jeu de la concurrence assurait un développement harmonieux du territoire ; il semblerait qu'il vise - et dénonce - la concentration monopoliste, toutefois sans le dire explicitement.

[6] l'Aménagement du Territoire, c'est la recherche dans le cadre géographique de la France, d'une meilleure répartition des hommes, en fonction des ressources naturelles et des activités économiques

Le Ministre développe ici un point, qui sera repris par la suite sur les inégalités au niveau du territoire, et notamment une concentration excessive dans les centres urbains, et notamment à Paris. Cladius Petit précisera sa pensée par la suite. (Voir ci-après Note 10 sur ce point). Le cadre national est conçu comme le cadre naturel de l'aménagement ; aucune référence n'est faite à des processus qui débordent le cadre national depuis très longtemps ; prenons un seul exemple : celui des transports maritimes, qui conditionnent le développement des zones portuaires.

[7] la répartition, à travers le territoire national, des équipements essentiels du pays et des groupes d'habititations qui en sont souvent le complément, ne peut être laissée au gré d'initiatives dispersées ...

Claudius Petit insiste encore une fois sur la nécessité de penser l'aménagement du territoire de manière globale dans le cadre national ; dans la suite de son intervention, il admet l'existence de plans d'urbanismes locaux, mais insérés dans le Plan national. Cela implique bien évidemment une intervention forte de l'Etat.

Notes sur le Point 5 (Suite)**[9] l'extrême inégalité de peuplement d'une région à l'autre**

Cette inégalité est imputée au désordre du laisser-faire. Toutefois, avec le niveau de population de ces années -40 millions à la Libération- ce phénomène apparaît inévitable. On retrouve ici l'écho des thèses de Jean-François Gravier dans son ouvrage de 1947 "Paris et le désert français".

" Le titre oppose *la capitale à l'ensemble de la province* ; par là il tend à renforcer l'imputation au politique, à mêler mécaniquement faits de société civile et organisation administrative, centralisation et concentration industrielle. Cette démarche empêche donc de faire la part, dans le déséquilibre majeur de la France, des composantes de la suprématie parisienne ; elle interdit, de la même manière, de saisir autrement que par leurs différences démographiques, les caractéristiques d'un désert français, dont les inégalités géographiques sont flagrantes".

Source : Marcel Ronayolo - *L'espace Français*, Seuil, 1989

[10] les deux phénomènes de la concentration excessive et de la dépopulation aboutissent souvent à créer, pour les habitants, des conditions de vie intenables

L'analyse de Cladius Petit est un peu courte : des conditions tout aussi mauvaises que celles qu'il expose pour la grande ville existent dans les villes moyennes ou petites et à la campagne.

[11] les logis surpeuplés, privés d'air et de lumière parce que les constructions dévorent progressivement les espaces libres, sont des lieux de misère, où s'épanouissent tous les fléaux sociaux

Le Ministre pose le problème du gaspillage de l'espace. C'est un véritable problème. En fait, le gaspillage de l'espace s'accroîtra dans les années à venir. Il est vrai qu'en France l'espace est beaucoup moins rare qu'aux Pays Bas ou en Allemagne. Par contre, il développe une fois de plus une idée réactionnaire selon laquelle la grande ville fabrique ce qu'il appelle les fléaux sociaux. Si on considère un fléau social, l'alcoolisme, il sévit très largement à cette époque en dehors des grandes villes. Doit-on, comme la France de Vichy prôner le retour à la terre et aux "valeurs traditionnelles" ? Doit-on condamner la ville parce que c'est souvent dans les villes que se développe le mouvement ouvrier ? Ne pas oublier que nous sommes dans une période d'anticommunisme maladif.

[12] il convient de mettre au passif des très grandes villes et, plus particulièrement de Paris, le drainage d'un trop grand nombre d'activités considérées comme supérieures

Là encore, la grande ville est accusée de pomper la substance intellectuelle du pays. Doit-on saupoudrer les activités et les centres d'enseignement et de recherche sur tout le territoire ? Cladius Petit atténuerà dans la suite de sa contribution cette orientation implicite. En fait, pour chaque activité, il faut atteindre des masses critiques, des économies d'échelles. Plutôt que drainage d'activités, il aurait fallu constater l'inexistence de celles-ci dans nombre de régions.

[13] l'extension désordonnée des zones urbaines au détriment des campagnes peut être contenue par des règlements d'aménagement locaux

Claudius Petit prône la planification urbaine non pas comme développement de l'ensemble du territoire, mais comme méthode pour limiter le développement urbain. De fait, on va assister à un développement accéléré des centres urbains, sans commune mesure avec ce qui s'était passé dans la première moitié du XX^e siècle. L'exode rural va s'accélérer, par suite de l'augmentation considérable de la productivité dans les activités agricoles. Il faut aussi considérer que le développement urbain n'est pas un phénomène diabolique, mais correspond à une organisation des procès de travail, avec une surproductivité considérable.

[14] la déconcentration

On note une incertitude dans le vocabulaire, les termes de déconcentration et de décentralisation étant employés l'un pour l'autre. Dans la communication du Ministre, il n'est pas question de décentraliser comme cela a été organisé par les lois Deffere ou Raffarin. Il s'agit par une politique menée par l'Etat de répartir différemment les activités sur le territoire.

[15] endiquer le courant qui porte toutes les forces vives du pays vers les grands centres, recréer des sources de vie dans les régions dont les ressources sont insuffisamment utilisées

Le raisonnement est ambigu : il s'agit à la fois de contenir l'urbanisation vers les grands centres, mais aussi de développer des ressources inutilisées. Le mouvement que déplore Claudius Petit va s'accélérer : la croissance urbaine va connaître, en France, dès la fin de la période 1947-1953, un mouvement permanent : ainsi le territoire urbain va passer de 1954 à 1975 de 7,7% à 14% du territoire national.

Source : DATAR

[16] mais il faut bien davantage compter, pour rétablir l'équilibre français, sur la naissance d'activités nouvelles

Claudius Petit ne prône pas une politique de déménagement de la ville vers la campagne. C'est ce qui sera reproché plus tard à la DATAR - créée en 1963 - qui sera qualifiée "la plus grande entreprise française de déménagement". Le Ministre considère ici que l'équilibre du pays devra être fondé sur le développement d'activités nouvelles.

[17] une politique d'industrialisation sur un plan décentralisé

Claudius Petit s'exprime sur la politique industrielle, qui n'est pas exactement dans le champ d'intervention de son ministère. On relèvera l'ambiguïté du concept "décentralisé", comme nous l'avons souligné plus haut. La suite du document indique les conditions dans lesquelles – nous dirions le développement local – peut être mené à bien. Contrairement à ce qu'on pouvait craindre par les propos antérieurs, le Ministre ne prône pas le saupoudrage sur les 36 000 communes. Plus tard, dans la période gaulliste, pour constituer des groupes de taille internationale, on s'orientera vers de grandes - voire très grandes - opérations d'aménagement, avec des succès mais aussi des échecs (Fos/Mer par exemple).

[18] dans ces métropoles provinciales

Un concept intéressant apparaît avec "les métropoles provinciales". Cette présentation est quelque peu en contradiction avec les propos antérieurs. Qui dit métropole dit en effet une agglomération importante au point de vue démographique, économique, culturel ... Cette difficulté est résolue par le fait que la métropole se situe au centre d'une "région pleinement mise en valeur".

Ces différentes considérations impliquent un développement démographique considérable ; Michel Debré voulait une France de 100 millions d'habitants. Claudius Petit avance le chiffre de 64 millions.

[19] le premier acte du Plan National consistera à dresser l'inventaire de l'état actuel du pays

Comment faire ? On va débuter modestement, mais de façon rationnelle. Claudius Petit considère qu'il faut faire un état des lieux. C'est une démarche raisonnable - et traditionnelle - avant de lancer un programme de développement. Ce qui sous-entend que, depuis la Libération, le Plan Monnet a été élaboré au pifomètre !

Notes sur le Point 5 (Suite)

[20] les programmes d'équipement établis ou susceptibles de l'être dans toutes les branches d'activité sur lesquelles un organisme de direction peut avoir prise

Le processus de planification se heurte aux libres initiatives des agents économiques, et en premier lieu des entreprises qui ont leur propre stratégie. Une formule assez ambiguë est utilisée "sur lesquelles un organisme de direction peut avoir prise". Le Ministre ne précise pas davantage. De quoi dispose-t-on : d'un certain nombre d'outils de planification, comme le permis de construire adopté récemment ; on dispose aussi d'incitations financières. Enfin, dans la suite de sa communication, le Ministre insiste sur le rôle du service public, compris dans sa totalité : administrations et entreprises. Les nationalisations ne sont donc pas remises en cause, mais pourront servir de points d'appui pour mettre en œuvre "*la politique d'industrialisation sur un plan décentralisé*". Ce point de vue est, à l'époque largement partagé ; on a caractérisé cette stratégie de "keynésienne".

SNPTAS-CGT

NE RESTEZ PAS ISOLÉ

Gaspe n°29

*Mémoire du syndicalisme 1944—2004
Le MRU 1947—1953*

www.snptas-cgt.org

Statuts...

Revendications..

Grands dossiers...

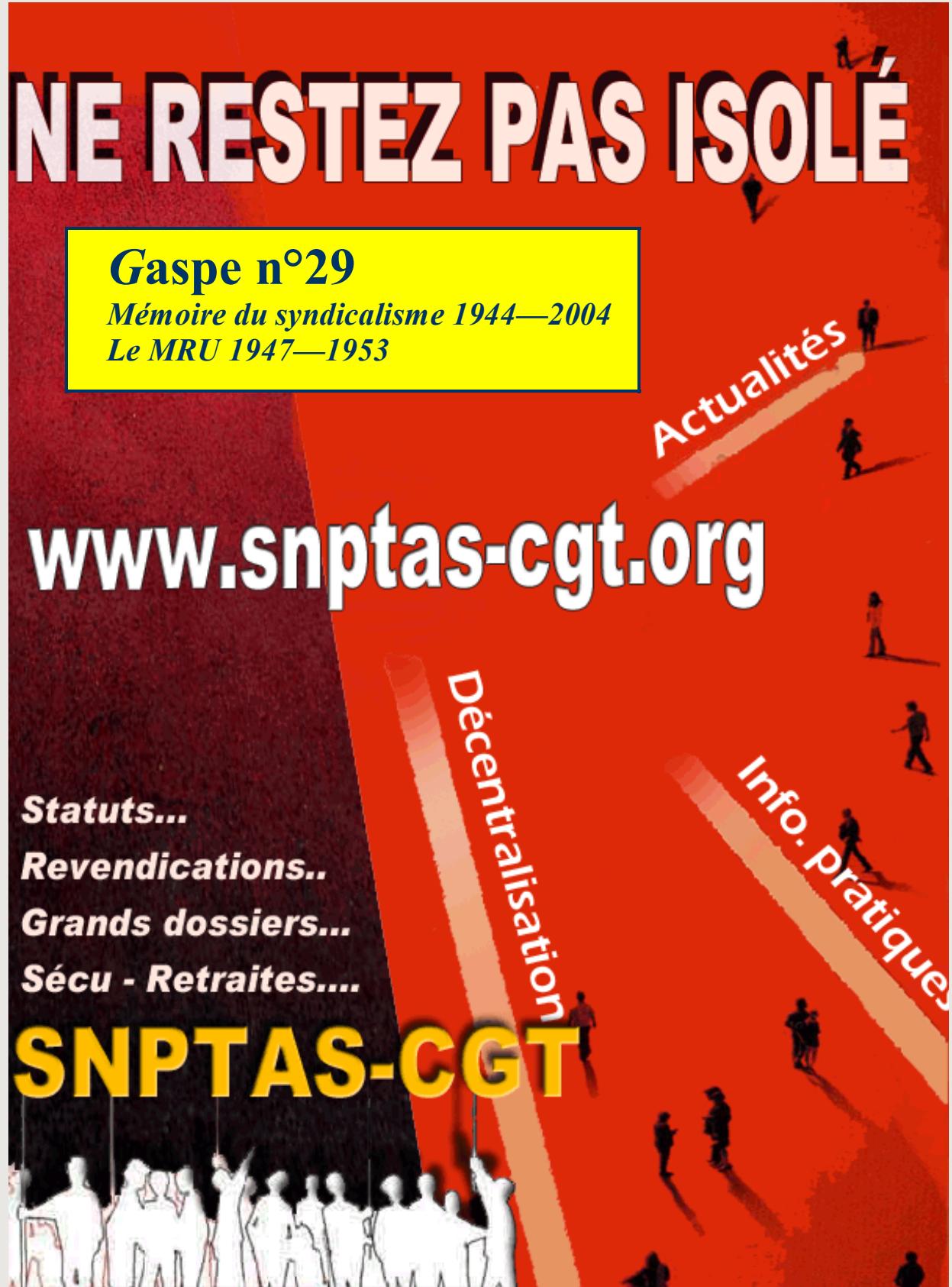
Sécu - Retraites...

SNPTAS-CGT

Décentralisation

Actualités

Info. pratiques



**Un site internet de débat
large et ouvert
d'information sociale
et professionnelle**